

Ministère De L'enseignement Supérieur et de La Recherche Scientifique  
Université Mouloud Mammeri De Tizi-Ouzou  
Faculté des sciences économiques, gestions et sciences commerciales  
Département des Sciences Financières et Comptabilité

***Mémoire de Fin d'étude***  
en vue de l'obtention du diplôme de Master  
Option : Finance d'Entreprise

### ***Thème***

**Gestion des risques d'un crédit bancaire  
Cas : Banque d'Agriculture et du  
Développement Rural (BADR), agence n° 580,  
Tizi-Ouzou**

**Présenté par :**

HAMIDA BRAHIM

**Encadré par :**

TADJINE.R

**Devant le jury composé de :**

**Présidente :** Madame SI SALEH Karima , MCA, UMMTO

**Examineur :** Monsieur OUSSAID Aziz MAA, UMMTO

**Rapporteur :** Madame TADJINE Radia, MCA, UMMTO

Date de soutenance :17/09/2024

***Année universitaire 2023/2024***



# Remerciements

*Je tiens tout d'abord à remercier ma promotrice MADAME TADJINE.R qui m'a orienté durant la préparation de ce mémoire, ses conseils et ses orientations m'ont énormément aidé et servi.*

*Je tiens également à remercier le personnel de la BDL qui m'a aidé à faciliter l'accès à la documentation, je tien en particulier à remercier MADAME AMOKARANE. F qui m'a était d'une grande aide pour la préparation du cas pratique, ses conseils, son encouragements et son soutien qui m'ont beaucoup aidé.*

*Merci*



# *Dédicaces*

*Je dédie ce modeste travail de fin d'étude :*

*A mes parents, pour tous leurs sacrifices, leurs amours, leur  
tendresse, leur soutien et leurs prières tout au long de mes études ;*

*Mon frère Nabi*

*Mes sœurs Wissam et Nassima*

*Mes nièces Eline et Aya*

*Mon neveu Achour*

*Mes beaux-frères Ali et Abdelhak*

*À ma grand-mère à qui je souhaite une longue vie*

*À la mémoire de mon grand-père Ahcen*

*À Mes chers tantes et oncles*

*A mes proches et à mes amis qui n'ont pas cessé de m'encourager en  
permanence pour la finalisation de mon mémoire*

*Merci à tous pour votre soutien*

 **Brahim**

## Liste des abréviations

<b>Abréviations</b>	<b>Signification</b>
<b>ANDI</b>	Agence Nationale de Développement de l'Investissement
<b>ANSEJ</b>	Agence Nationale de Soutien à l'Emploi des Jeunes
<b>APSI</b>	Agence de Promotion de Soutien et de Suivi des Investissements
<b>BADR</b>	Banque d'Agriculture et du Développement Rural
<b>BFR</b>	Besoin en Fonds de Roulement
<b>CAF</b>	Capacité d'autofinancement
<b>CLT</b>	Crédits à Long Terme
<b>CMCC</b>	Crédit de Mobilisation des Créances Commerciale
<b>CMT</b>	Crédits à Moyen Terme
<b>CPPA</b>	Caisse des Prévoyances et des Pensions Agricoles
<b>DAA</b>	Direction des Activités Agricoles
<b>DCS</b>	Direction du Contrôle et des Statistiques
<b>DFP</b>	Direction du Financement des Projets
<b>DSR</b>	Direction du Suivi et du Recouvrement
<b>FNB</b>	Flux Net de Trésorerie
<b>FNBT</b>	Flux Net de Trésorerie Total
<b>FR</b>	Fond de roulement
<b>LCR</b>	La lettre de change relevée
<b>PME</b>	Petit et moyenne entreprise
<b>TCR</b>	Compte de Résultat Annuel
<b>TRI</b>	Taux de rentabilité interne
<b>TTC</b>	Toute taxes comprises
<b>TVA</b>	Taxe sur la Valeur Ajoutée
<b>VRI</b>	Valeur Résiduelle de l'Investissement

## Liste des figures

<b>Figure</b>	<b>Page</b>
Figure n°01 : Fonction de la banque	11
Figure n°02 : classification des risques des crédits bancaires	43
figure n°03 : <b>Organigramme de la BADR</b>	55
Figure n°04 : Organigramme de l'agence BADR	58
Figure n°05 : Structure de financement du projet	76
Figure n° 06 : Evolution du résultat net du projet	83
Figure n°07 : Le rapport de trésorerie	84
Figure n° 08 : Récupération de l'investissement	85

## Liste des tableaux

<b>Tableau</b>	<b>Page</b>
Tableau n° 01 : Structure d'investissement	72
Tableau n°02 : planning général de réalisation	73
Tableau n° 03 : Moyens humains de l'entreprise	73
Tableau n° 04 : Coûts des matières premières	73
Tableau n°05: Part des services dans le chiffre d'affaire de l'entreprise	74
Tableau n° 06 : Echancier de remboursement	74
Tableau n° 07 : Coût du projet 1	75
Tableau n°08 : Evaluation financière du projet 1	77
Tableau n°09 : Plan d'amortissement de l'investissement	77
Tableau n° 10 : Evaluation de chiffres d'affaire	79
Tableau n° 11 : Actifs du bilan	80
Tableau n°12 : Passif du bilan	80
Tableau n° 13 : Comptes de résultats	81
Tableau n° 14: Compte de résultats prévisionnels sur les dix d'exploitation	81
Tableau n°15 : Flux de trésorerie	84
Tableau n° 16 : Calcul des critères de rentabilité	85
Tableau n° 17: Montant du projet 2	86
Tableau n° 18: 1 <sup>ère</sup> structure de financement	87
Tableau n°19 : 2 <sup>ème</sup> structure de financement	87

# Sommaire

---

Introduction générale.....	1
<b>Chapitre 01 : Généralités sur la banque et les crédits bancaires.....</b>	<b>5</b>
Introduction: .....	6
Section 01 : définition et fonction de la banque.....	7
Section 02 : Généralités sur les crédits bancaires.....	14
Conclusion.....	34
<b>Chapitre 02 : Evaluation et gestion des risques de crédits bancaires.....</b>	<b>35</b>
Section 01 : Les Risques bancaires .....	37
Section 02 : Les garanties et gestion de risque bancaire .....	44
Conclusion.....	52
<b>Chapitre 03 : Méthodes d'évaluation des risques des crédits bancaires au sein de la BADR.....</b>	<b>53</b>
Introduction .....	54
Section 1: Présentation de la Banque de l'Agriculture et du Développement Rural (BADR). 54	
Section 02 : Présentation de l'agence BADR (580) .....	58
Section 02 : Montage et étude d'un dossier de crédit d'investissement.....	60
Section 03 : Analyse financière d'un crédit pour l'entreprise.....	70
Conclusion.....	89
Conclusion générale .....	90
Bibliographie .....	93
Table des matières .....	97



# **Introduction générale**

## Introduction générale

---

Il est vrai que créer une entreprise ou encore un projet d'investissement, c'est savoir se mettre à son propre compte et devenir son propre maître, mais aussi respecter les conséquences de son engagement et savoir faire face à son environnement, ce qui nous amène à supposer que l'acteur de cette aventure, l'entrepreneur doit avoir des attraits et caractéristiques particulières à, ce qui lui permettra d'être à la hauteur des tâches et responsabilités qu'il attends dans sa réalisation future.

Il ne suffit pas d'avoir l'idée de créer mais aussi des moyens de financement permettant au créateur de réussir son projet.

Pour financer leurs activités et leurs investissements, les promoteurs, doivent avoir les fonds nécessaires. Les entreprises utilisent leurs ressources propres : financement interne ; et elles font appel à d'autres sources externes : endettement et ouverture du capital.

Les banques agissent en tant qu'intermédiaires financiers, mobilisant des ressources et facilitant le flux de capitaux entre les emprunteurs et les prêteurs<sup>1</sup>

En effet, le crédit offre aux entreprises la possibilité de mobiliser des fonds importants sans compromettre leur situation financière à court terme. Cela leur permet de prendre des initiatives audacieuses qui pourraient avoir un impact transformationnel sur leur activité, tout en gérant efficacement leur flux de trésorerie et en préservant leur liquidité. Ainsi, le crédit d'investissement devient un levier stratégique pour saisir les opportunités de croissance et d'expansion sur le marché.

Cependant, l'environnement bancaire est devenu très instable et impénétrable face aux différentes perturbations de la sphère monétaire et les banques sont devenues de plus en plus menacées par une diversité de risque nuisant à son activité et à sa position sur le marché financier.

En Algérie, le secteur bancaire revêt une importance particulière dans le soutien à l'économie nationale et dans la promotion de l'investissement. La Banque BADR (Banque Algérienne du Développement Rural) figure parmi les institutions financières clés du pays, jouant un rôle majeur dans l'octroi de crédits bancaires aux particuliers et aux entreprises.

Dans une perspective de rationaliser le processus décisionnel en matière d'investissement, le recours à des méthodes d'évaluation s'avère donc nécessaire. Or, dans la

---

<sup>1</sup> Luc B-R. : « Principe de technique bancaire », 25<sup>ème</sup> édition, Dunod ; Paris ; 2008 ; P.286.

# Introduction générale

---

pratique, la mise en œuvre de ces techniques relève plutôt de considération administrative que de les considérer comme des outils d'aides à la décision.

## **Objectif et choix du thème**

Le présent thème de recherche tire son importance du, c'est une recherche qui nous permettra de faire le point sur les différents crédits bancaires et les mécanismes de gestions de risques que peuvent entraîner ces crédits.

L'objet de notre étude est de démontrer comment procède elle les banques pour faire face aux risques à ceux elles peuvent être exposées.

## **Problématique**

Pour bien mener cette recherche et vérifier les mécanismes et les implications du financement du crédit nous avons posé la problématique suivante :

**Quelle est la démarche et outils d'évaluation des risques des crédits bancaire? Et quelle sont les garanties à émettre pour faire face aux éventuels risques?**

Nous traiterons au cours de ce travail d'autres questions qui sont :

- Quels sont les différents types de crédits de financement disponibles sur le marché bancaire ?
- Quels sont les principaux risques associés à un crédit bancaires, et comment peuvent-ils impacter la viabilité du projet financé ?
- Comment évaluer les risques liés à un crédit bancaire afin de minimiser les pertes potentielles pour les parties prenantes impliquées, tout en garantissant un juste retour sur investissement ?

## **Méthodologie de travail**

Pour faire aboutir notre travail, nous avons préconisé plusieurs moyens et outils d'investigations : la recherche documentaire (consultation de livres, mémoires et thèses, revues, travaux antérieurs et internet) ;

Ainsi qu'une étude empirique basée sur une démarche qualitative et quantitative centrée sur l'étude des cas d'octroi de crédit bancaire au sein de la banque BADR (agence de Tizi-Ouzou).

# Introduction générale

---

## **Structure du mémoire**

Afin de mener à bien notre travail, nous l'avons organisé en trois chapitres :

- Le premier chapitre porte sur des notions, fonctions et types de banque les différents crédits bancaires qu'offrent les banques à leurs clients.
- Le deuxième chapitre traite la typologie des risques des crédits bancaires, ainsi que les garanties.
- Le troisième chapitre renferme notre étude empirique effectuée au sein de la BADR pour connaître les différents mécanismes de couverture de risque que peut entraîner un crédit bancaire.



**Chapitre 01 : Généralités  
sur la banque et les  
crédits bancaires**

# **Chapitre 01 : Généralités sur la banque et les crédits bancaires**

---

## **Introduction:**

Dans une économie moderne, le système bancaire joue un rôle essentiel en mobilisant les ressources financières et en facilitant leur allocation vers les secteurs productifs. En tant qu'intermédiaires financiers, les banques transforment l'épargne en investissements productifs, soutenant ainsi la croissance économique. Parmi les différents types de crédits, le crédit d'investissement se distingue par son impact structurant, finançant des projets à long terme et augmentant les capacités de production. Toutefois, cette activité comporte des défis, notamment en matière de gestion des risques dans un environnement économique incertain. Ce chapitre explore le fonctionnement bancaire et l'évolution des crédits dans le soutien à l'économie, tout en soulignant les enjeux liés à la gestion des risques.

Pour approfondir cette analyse, ce chapitre est structuré en deux sections : la première porte sur les éléments définissant la banque, tandis que la seconde se consacre à une présentation générale des crédits bancaires.

# **Chapitre 01 : Généralités sur la banque et les crédits bancaires**

---

## **Section 01 : définition et fonction de la banque**

Les banques jouent désormais des rôles complémentaires, et non plus substituables, dans le financement de l'économie

L'évolution du climat des affaires à l'échelle national et international.

La fonction fondamentale des banques est d'assurer la meilleure allocation possible de l'épargne disponible dans un pays aux agents économiques à besoins de financement. Nous présentons dans ce qui suit des notions élémentaires concernant la banque et ses différentes fonctions.

### **1.1. Définition de la banque**

La banque est une entreprise pas comme les autres qui fait profession habituelle de recevoir du public sous forme de dépôts ou autrement des fonds qu'elle emploie pour son propre compte en opérations de crédits ou en opérations financières. »<sup>1</sup>

Selon J.V. CAPAL et O. GARNIER « la banque est une entreprise d'un type particulier qui reçoit les dépôts d'argent de ses clients (entreprises ou particuliers), gère leurs moyens de paiement (carte de crédit, chèque, etc.) et leur accorde des prêts. »<sup>2</sup>

Pour Frédéric LOBEZ définit, les banques sont des entreprises de services, produisant et vendant des services financiers variés, au premier rang desquels figure la gestion des fonds d'autrui. Leur succès dépend naturellement de leur capacité à identifier les attentes de leur clientèle et à y répondre de façon efficiente à un prix compétitif. Dans cette section, nous présentons les principales fonctions assumées par les banques et resituons ces fonctions dans un environnement évolutif.<sup>3</sup>

Selon la loi 86-12 du 19 août 1986: « Est réputée banque, tout établissement de crédit qui effectue pour son propre compte et à titre de profession habituelle, principalement, les opérations suivantes :

- Collecter auprès des tiers des fonds en dépôts quelles qu'en soient la durée et la forme;
- Accorder du crédit, quelle qu'en soit la durée ;
- Effectuer dans le respect de la législation et de la réglementation en la matière, les opérations de change et de commerce extérieur ;

---

<sup>1</sup> Bernard YVES et Jean-Claude COLI, Dictionnaire économique et financier, Seuil, Paris, 1996, p170.

<sup>2</sup> V. CAPAL et O. GARNIER, « Dictionnaire d'économie et de science sociale », Hâtier, Paris, 1994, p 20.

<sup>3</sup> Frédéric LOBEZ, Banques et marchés du crédit, éditions Presse Universitaire de France, Paris, 1997, p 7.

# **Chapitre 01 : Généralités sur la banque et les crédits bancaires**

---

- Assurer la gestion des moyens de paiements, procéder au placement, à la souscription, achat, gestion, garde et vente de valeurs mobilières et de tous produits financiers ;
- Fournir conseil, assistance, et d'une manière générale, tous services destinés à faciliter l'activité de sa clientèle. »<sup>1</sup>

D'après ces définitions nous déduisons que les banques sont des prestataires de services, assurant les règlements et le transfert des fonds. La banque est toute institution habilitée à gérer les moyens de paiement.

## **1.2. Les missions de la banque**

La banque est une entreprise dont le rôle essentiel consiste à recevoir les fonds que lui confie sa clientèle et à prêter une partie de ces fonds à ceux qui en ont besoin sous forme de crédit. En effet, la banque est un collecteur de dépôt et un distributeur de crédit et son rôle économique consiste à contribuer au financement du secteur public et du secteur privé par le biais du crédit. Le fait donc de collecter une épargne oisive et de la mettre à la disposition des agents économiques qui en font la demande constitue le rôle économique de la banque.<sup>2</sup>

Dans toute économie, la banque joue un rôle important, elle est l'une des premières ressources de financement de l'activité économique, elle occupe une place centrale dans le système économique, elle se présente comme l'un des principaux garants de la solidité et de la compétitivité de l'économie d'un pays.<sup>3</sup>

## **1.3. Les fonctions de la banque**

La banque fait en permanence un lien entre les offreurs et les demandeurs de capitaux, celle-ci joue le rôle d'intermédiaire entre les offreurs et les demandeurs, en d'autres termes la principale fonction du système bancaire est de mettre à la disposition de l'économie tous les capitaux nécessaires à son fonctionnement et à son développement, elle engage des capitaux appartenant à des tiers auxquels elle a garanti sécurité et liquidité.

### **1.3.1. La collecte des ressources**

La banque est une organisation offrant des produits comme des opportunités de placement et de rémunération des capitaux détenus à leur niveau et ceux avec des durées et conditions très variées, dans un souci de les adapter aux uns et aux autres, assure pour elle une

---

<sup>1</sup> Article n° 17 du règlement 86-12 du 20 août 1986 portant sur le système bancaire

<sup>2</sup> Sylvie DE COUSSERGUES, Gautier BOURDEAUX, Thomas PERAN, « Le secteur bancaire français », dans Gestion de la banque, 2017, p 5.

<sup>3</sup> Bruno MOSCHETTO, André PLAGNOLE, Philippe GARSUAULT, « Les activités bancaires internationales », que sais-je, édition PUF, 1976, p 10-12.

# **Chapitre 01 : Généralités sur la banque et les crédits bancaires**

---

ressource nécessaire pour mener à bien son activité d'allocation de capitaux qui lui est principale.

Cette fonction de collecte de ressources est indispensable pour une banque étant donné que l'ensemble de son activité est fondé sur la monnaie qui s'échange continuellement et de manière très fluide entre les déposants et les demandeurs par l'intermédiation de la banque

La recherche de crédateurs à vue et à terme auprès de sa clientèle assure à l'établissement bancaire, outre des marges, une sécurité appréciable puisqu'elle limite sa dépendance vis à vis du marché monétaire et de la banque d'émission.<sup>1</sup>

La collecte de ressources s'opère généralement grâce :

- Aux dépôts dans les comptes de particuliers et des entreprises (compte de chèques ; comptes courants) sans rémunération ;
- Aux dépôts dans les comptes d'épargne avec rémunération ;
- Aux dépôts à terme avec rémunération ;
- Aux souscriptions des bons de caisse avec rémunération ;

Sachant que la durée de détention de ces différentes ressources au niveau de la banque varie selon qu'elles sont à vue, ou terme, la banque les adapte à des emplois correspondants. Pour les dépôts à vue, elle est tenue de les restituer après en avoir assuré la garde dès présentation du déposant. Quant aux dépôts à terme, elle doit les restituer à terme (à échéance) en plus de leur rémunération.

## **1.3.2. La distribution des crédits**

La loi N° 86/12 du 19/08/1986<sup>2</sup>, définit le crédit comme constituant une opération de crédit. Au sens de la présente loi, tout acte par lequel un établissement habilité à cet effet, met ou promet de mettre temporairement et à titre onéreux des fonds à la disposition d'une personne morale ou physique ou contracte pour le compte de celle-ci un engagement par signature.

L'opération de crédit par décaissement se reconnaît à la réunion de trois éléments :<sup>3</sup>

- Une avance en monnaie,
- Une rémunération du crédateur,
- La restitution des fonds prêtés.
- 

---

<sup>1</sup> Support pédagogique (rôle des banques), société interbancaire de formation (SIBF), 1<sup>ère</sup> année, 2008.

<sup>2</sup> Loi no 88-06 du 12 janvier 1988 modifiant et complétant la loi no 86-12 du 19 août 1986 relative au régime des banques et du crédit, Journal officiel, 1988-01-13, n° 2, pp. 34-35.

<sup>3</sup> La loi 90/10 relative à la monnaie et au crédit.

# Chapitre 01 : Généralités sur la banque et les crédits bancaires

---

## 1.3.3. Les opérations financières

La banque intervient souvent pour conclure des opérations financières soit pour le compte de ses clients moyennant une rémunération qui est matérialisée par des commissions sur l'opération elle-même, soit pour son propre compte ou pour le compte de sa clientèle.<sup>1</sup>

En général, il est recensé les opérations financières suivantes :<sup>2</sup>

- L'émission d'obligations et leur négociation ;
- L'émission d'actions et leur négociation ;
- Les opérations de change entre différentes devises ;
- La gestion et le suivi d'un portefeuille de valeurs pour le compte de sa clientèle et/ou pour son compte.

## 1.3.4. Les opérations de trésorerie

La banque a une activité basée essentiellement sur la monnaie dont les mouvements sont de part et d'autre et dans différents sens. C'est pour ces raisons que la notion de trésorerie est fondamentale dans son activité et dans sa gestion.

Ainsi, elle se trouve sollicitée par ses clients pour leur financement soit au niveau national et international, matérialisé par des opérations de recette ou de compensation.

Et de recettes lorsqu'il s'agit d'opérations portant sur des valeurs négociables au niveau de la même banque et de compensation lorsqu'il s'agit d'opérations portant sur des valeurs négociables entre différentes banques nationales et internationales.

Ainsi, afin de prendre les opérations de trésorerie au sens le plus large, il faut inclure les opérations conclues par la banque au profit du marché monétaire en tant qu'offreuse ou demandeuse de fonds, et les opérations conclues avec l'institut d'émission en cas de besoin de trésorerie, soit en compte courant (découvert) soit en utilisant le réescompte.

## 1.3.5. Les opérations non bancaires

La banque peut accomplir des activités qui ne font pas partie des activités citées au paravant tel que les produits d'assurance, le revenu tiré de ces activités ne doit pas dépasser les 10% du PNB (Produit Nette Bancaire).<sup>3</sup>

---

<sup>1</sup> L'article 111 de la loi N° 90-10 du 14/04/1990 relative à la monnaie et au crédit.

<sup>2</sup> Jeanne GOBAT, Le rôle des banques. Rapprocher épargnants et emprunteurs contribue au bon fonctionnement des économies, revue Finances & Développement Mars 2012, p 38.

<sup>3</sup> Alain Choinry « le système bancaire et financiers, approche françaises et européenne » édition revue banque 2002. Page 173.

# Chapitre 01 : Généralités sur la banque et les crédits bancaires

## 1.3.5.1. Le rôle de l'intermédiation financière dans l'allocation des ressources

Cette fonction d'allocation de ressources est indispensable pour une banque étant donné que l'ensemble de son activité fondée sur la monnaie qui s'échange continuellement et d'une nature très fluide entre les déposants et les demandeurs sur l'intermédiation de la banque.<sup>1</sup>

## 1.3.5.2. La banque est l'assurance de liquidité

Les déposants ou les emprunteurs assure que la banque dispose de liquidité, il assure de trouver des disponibilités au niveau de la banque.

## 1.3.5.3. L'expertise de la banque en matière d'analyse du risque

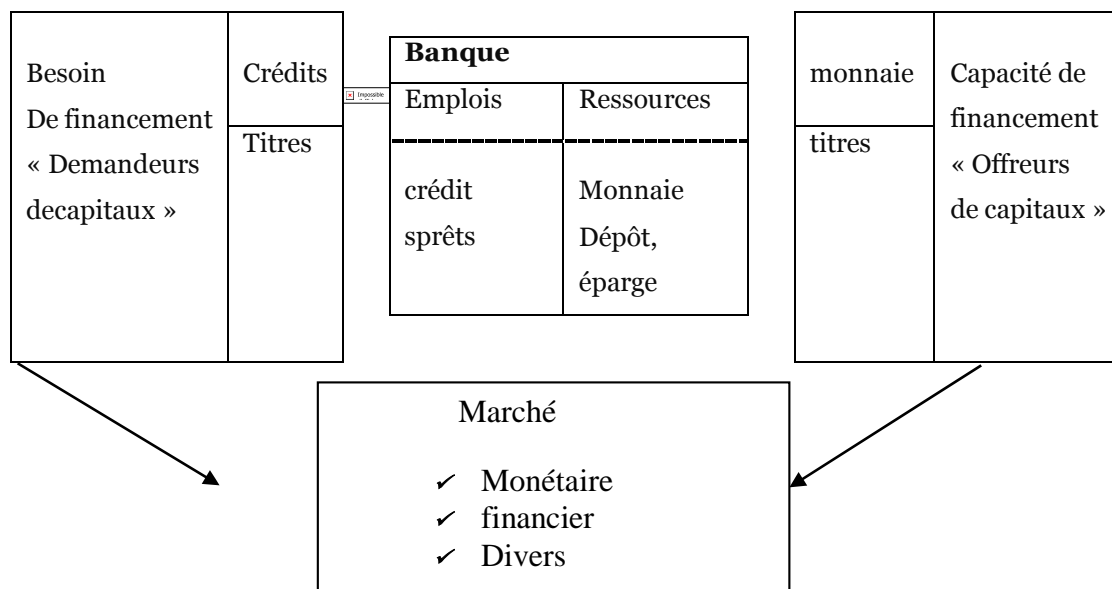
La banque rédige des constats incitant les emprunteurs à honorer leurs engagements, prise de garanties, elle propose des contrats moins risqués que le marché financier.

En conclusion, La banque est donc un intermédiaire financier important dans le bon fonctionnement de l'économie d'un pays. Celle-ci donc, comme nous l'avons vu précédemment présente plusieurs formes d'activités bancaires.

Dans cette première section, nous avons donc essayé de donner la définition de la banque et les différentes formes de son activité ainsi que son rôle important dans l'allocation des ressources, et dans la deuxième nous présenterons les généralités sur les crédits bancaires.

Dans le schéma suivant, nous résumons les différentes fonctions de la banque

Figure n°01 : Fonction de la banque



Source : Sylvie de Coussergues, « La banque ; structure, marché, gestion », Dalloz, Paris, 1996, P.6

<sup>1</sup>www. Banque-de-France.fr le 07/08/2024, à 1700

# **Chapitre 01 : Généralités sur la banque et les crédits bancaires**

---

## **1.4. L'organisation de la profession bancaire**

L'activité de la banque a vu le jour comme conséquence logique au développement économique et social des sociétés humaines et leur croissance démographique.

Ainsi, les banques de dépôts, d'affaires et de crédits à moyen et long terme sont créées en réponse à cette évolution, œuvrant pour le développement des opérations d'intermédiation et des opérations de commerce qui, auparavant, se faisaient de manière directe entre les opérateurs économiques et autres particuliers.

Mais avec la multiplication et la diversité des besoins parfois très complexes, sollicitant beaucoup de services bancaires à la fois, une déspecialisation a été adoptée dans le secteur en favorisant la création de banques commerciales universelles pour répondre à ces besoins.

### **1.4.1 La banque commerciale**

Encore connue sous le nom de banque de dépôt et /ou de crédit, elle est le plus ancien type de banque. L'appellation commerciale trouve son origine dans le fait qu'elle s'est spécialisée dès sa création dans le financement du commerce qui représentait la plus grande activité économique de l'époque.

Elle assure trois (03) fonctions essentiellement :<sup>1</sup>

- Les services de paiement et de recouvrement ;
- L'octroi du crédit ;
- La collecte de dépôts.

Etant à la fois banque des particuliers et des entreprises, la banque commerciale développe principalement une activité de crédit à court terme (compte débiteur et escompte commercial). Toutefois, elle assure également des engagements à long et moyen terme.

### **1.4.2 La banque d'investissement**

Sa principale activité est tournée vers le financement de projets d'investissement. Elle contribue à la création de nouvelles entreprises, de nouvelles unités d'entreprises ainsi qu'à la revalorisation et au renouvellement des équipements de production de ces dernières. Et pour cela, elle assure son activité sur des ressources plus ou moins stables de différentes natures.

Les établissements financiers participent à l'activité économique qui s'intègre au système financier d'un pays par :

---

<sup>1</sup> Jeanne GOBAT, Le rôle des banques. Rapprocher épargnants et emprunteurs contribue au bon fonctionnement des économies, op. Cite p 39-40.

## **Chapitre 01 : Généralités sur la banque et les crédits bancaires**

---

- Une collecte de ressources de nature financière et non commerciale ;
- Une optimisation d'un portefeuille de crédits pouvant relever de différents domaines d'activité ;
- Des prestations de services rapides ;
- Des conditions de taux supérieurs à la moyenne ;
- Un système de refinancement complexe.

### **1.4.3 Les organismes spécialisés**

Des organismes spéciaux tels que le crédit Agricole ou les banques de développement créés pour prendre en charge le financement des investissements à long terme qui, compte tenu de leurs risques, ne peuvent être financés que par des capitaux privés.

Leur politique de crédit est arrêtée en fonction des critères relevant de la politique économique des pouvoirs publics.

### **1.4.4 La banque centrale**

La banque centrale est réputée banque des banques. Elle exerce un contrôle sur l'activité des banques par les différents règlements notamment en matière de gestion prudentielle, de réglementation des changes et aussi par sa détermination de la politique monétaire.

Elle a, entre autre, la prérogative de l'émission de la monnaie par la dérogation de l'état par la protection de sa valeur interne et externe.

Aussi, elle intervient pour le financement des banques, suivant les crédits que ces dernières ont octroyés à leurs clients soit par le biais du réescompte, soit par la prise en pension de billets de mobilisation ou en intervenant directement sur le marché monétaire.<sup>1</sup>

Comme nous venons de le voir, la banque est une entité économique qui joue un rôle d'intermédiation entre les dépôts de fonds et les emprunteurs. La banque a un rôle important dans la croissance économique, à travers l'octroi des crédits pour les agents économiques afin de réaliser leurs projets. Les crédits sont parmi les principales ressources des banques et le moteur de la création monétaire.

---

<sup>1</sup> BOUYACOUB Brahim, La politique monétaire et la croissance économique (cas de l'Algérie), thèse pour l'obtention du diplôme de Doctorat « L.M.D » En Sciences Economiques, Université d'Oran 2 Faculté des Sciences Economiques, Commerciales et des Sciences de Gestion, 2017/2018, p 47.

# Chapitre 01 : Généralités sur la banque et les crédits bancaires

---

## Section 02 : Généralités sur les crédits bancaires

Le crédit peut avoir pour objet le financement des investissements des entreprises et des particuliers. Il permet de faire face à tous les décalages, entre les recettes et les dépenses quel que soit l'origine des unes et des autres. L'octroi d'un crédit suppose de la part du débiteur l'engagement de le rembourser à l'échéance qu'il ne sera accordé que si le créancier aura confiance en la solvabilité du débiteur.

« Le crédit est une opération qui permet au débiteur de différer son paiement ou qui permet à un agent économique de disposer pendant un certain temps de fonds qui sont mis à sa disposition par un autre agent. Le plus souvent le créancier obtient une rémunération (intérêt) versée par le débiteur».<sup>1</sup>

### 2.1. Définition du crédit

Une entreprise ne possède pas toujours les capitaux suffisants pour atteindre ses objectifs. Ses résultats commerciaux et financiers ainsi que l'intégrité des dirigeants et les garanties offertes peuvent lui permettre de demander un crédit à une banque.

Pour essayer de comprendre la signification du mot crédit on a rassemblé plusieurs définitions.

Le crédit bancaire : *« Constitue une opération de crédit, au sens de la présente ordonnance, tout acte à titre onéreux par lequel une personne met ou promet de mettre des fonds à la disposition d'une autre personne ou prend, dans l'intérêt de celle-ci, un engagement par signature tel qu'un aval, cautionnement ou garantie. Sont assimilées à des opérations de crédit, les opérations de location assorties d'options d'achat, notamment le crédit-bail. Les attributions du Conseil s'exercent à l'égard des opérations visées dans cet article ».*<sup>2</sup>

#### 2.1.1. Définition juridique

Au titre de l'ordonnance N° 03-11 du 26 Août 2003 portant sur la monnaie et le crédit dans son article N°68, le concept de crédit est défini comme suit :

---

<sup>1</sup> Neitone.A, Carona.A, Dollo.C, Draï.A « Dictionnaire des sciences économiques » éd : Armand Colin, Paris 2007 P.113

<sup>2</sup> Article 68 de l'ordonnance N° 03-11 du 26 août 2003 relative à la monnaie et au crédit.

# Chapitre 01 : Généralités sur la banque et les crédits bancaires

---

- « Constitue une opération de crédit, au sens de la présente ordonnance, tout acte à titre onéreux par lequel une personne met ou promet de mettre des fonds à la disposition d'une autre personne, ou prend dans l'intérêt de celle-ci, un engagement par signature tel qu'aval, cautionnement ou garantie.
- Sont assimilées aux opérations de crédit, les opérations de location assortie d'options d'achat, notamment le crédit-bail».

## 2.1.2. Définition économique

Au sens économique, le crédit suppose la réunion de deux éléments fondamentaux :<sup>1</sup>

- On y trouve d'abord une idée d'anticipation, d'avance sur le temps par la remise immédiate d'un bien ou d'une somme d'argent à une personne qui devra restituer l'équivalent et par là un facteur de confiance naît.
- Mais en second lieu, la notion de crédit exclut la spéculation. L'auteur du crédit n'est pas dans la situation de celui qui achète un bien avec l'espoir d'une revente avantageuse mais il réclame seulement la rémunération normale de son avance, le « loyer de l'argent ».

G. Petit DUTAILLIS définit le crédit comme suit: « Faire crédit c'est donner librement la disposition effective et immédiate d'un bien réel ou d'un pouvoir d'achat contre la promesse que le même bien ou bien équivalent sera restitué dans un certain délai le plus souvent avec la rémunération du service rendu et du danger encouru, danger de perte partielle ou totale que comporte la nature même de ce service».<sup>2</sup>

## 2.2. Le Rôle de crédit

« Le crédit est un moteur de l'économie, c'est un facteur important du développement des entreprises. Il permet de faire face à tous les décalages entre les recettes et les dépenses quelques soient leurs origines .Le crédit joue un rôle considérable dans les économies modernes car il »<sup>3</sup> :

- Permet d'accroître la qualité de production ;
- Met à la disposition d'une personne un pouvoir d'achat immédiat, ce qui facilite les échanges entre les entreprises et les particuliers ;

---

<sup>1</sup>Jean BOUSQUET, L'entreprise et les banques, Collection droit et gestion, Paris, 1997.p63.

<sup>2</sup> Farouk BOUYACOUB, L'entreprise et le financement bancaire, ed Casbah, Alger, 2000, p17.

<sup>3</sup> Petit-Duttalis G : « Le risque du crédit bancaire » ; Edition Dunod ; 1999 ;P.20

# Chapitre 01 : Généralités sur la banque et les crédits bancaires

---

- Permet d'assurer la continuité dans un processus de production et de commercialisation ;
- Est un moyen de création monétaire.

## 2.3. Les types de crédit bancaires

Les banques accordent à ces clients différents types de crédit, en fonction de leur destination<sup>1</sup>

### 2.3.1. Les crédits d'investissement :

Le financement des investissements nécessite la mise en œuvre de capitaux souvent si importants que l'entreprise ne puisse assurer par ses seules ressources internes. Par ailleurs, l'appel à l'épargne public, est un autre recours pour l'obtention des ressources financières nécessaires, et ce, en agissant, sur le marché financier selon deux procédures à savoir l'augmentation du capital (émission d'actions) et l'emprunt obligataire (augmentation des fonds permanents : émission d'obligation). Cependant, l'entreprise algérienne a souvent recours à sa banque en sollicitant des crédits d'investissement.

Un crédit d'investissement est un crédit appelé à financer la partie haute du bilan ou l'actif immobilisé. Le remboursement de ce crédit ne peut être assuré que par les bénéfices. Toutefois, quel que soit l'objet de l'investissement (renouvellement, extension, création) le financement par concours bancaires peut se faire selon la durée, sous deux formes, les crédits à moyen terme (C.M.T) et crédits à long terme (C.L.T). De plus, il existe une autre forme de crédits permettant à l'entreprise de louer des investissements, ou même de les acquérir par la suite, c'est le crédit-bail ou le « leasing », que nous développerons par la suite.

Les crédits d'investissement sont répartis en :

#### 2.3.1.1. Les crédits à moyen terme

Les crédits à moyen terme sont des crédits dont la durée se situe entre 2 et 7 ans avec un différé de 1 à 2 ans. C'est crédits sont données à financer l'acquisition d'équipement légers c'est-à-dire biens d'équipements et moyens de production de l'entreprise dont la durée d'amortissement est égale à la durée de remboursement de ses crédits.<sup>2</sup>

---

<sup>1</sup>[www.bna.dz/fr/credits-a-la-consommation.html](http://www.bna.dz/fr/credits-a-la-consommation.html) le 10/08/2021' à 22:00

<sup>2</sup> Laure S. : « Droit commerciale et droit du crédit » ; 3<sup>ème</sup> édition ; Dunod ; Paris ; 2005 ; P.77 et 78

## **Chapitre 01 : Généralités sur la banque et les crédits bancaires**

---

Le crédit à moyen terme est un mode de financement qui répond à des besoins bien précis et qui peuvent être amortis financièrement dans une durée de sept ans au maximum et de deux ans au minimum. Il s'applique donc à des investissements de durée moyenne tels que les véhicules, matériel et outillage, et de façon générale, à la plupart des biens d'équipement et moyens de production de l'entreprise.

### **2.3.1.2. Les crédits à long terme**

Les crédits à long terme s'inscrivent dans la fourchette huit ans à vingt ans (8/20), ils financent des immobilisations lourdes, c'est-à-dire ceux dont la durée d'amortissement va au-delà de sept ans tels que les constructions.<sup>1</sup>

Les crédits à long terme sont le plus souvent accordés par des organismes financiers spécialisés (banque d'affaires, banques des crédits à moyen terme, à long terme, ... etc.)

Le long terme est financé essentiellement sur des ressources d'emprunt, provenant notamment d'émission obligataires.

Ce sont des crédits dont la durée est de sept ans et plus, généralement elle est comprise entre sept et quinze ans avec un différé d'amortissement de deux à quatre ans. Donc, il s'agit d'immobilisation lourdes, notamment des constructions, des logements, des bâtiments, hôtels, etc.

La banque, ne disposant généralement que de ressources à court terme, peut mettre en péril son équilibre financier, en employant ces ressources dans un crédit à long terme, celle-ci entraînerait l'immobilisation de ces fonds à long terme. Il est donc fréquent pour ce genre de crédits, que la banque invite d'autres banques à financer et à partager les risques liés à ces crédits, constituant un « pool » dont la direction des travaux est laissée à une banque « chef de file » (crédit consortial).

Les crédits à long terme nécessitent eux aussi des garanties comme l'hypothèque des immobilisations ou le nantissement des équipements.

Vu l'importance des montants de ces crédits, ainsi que leur durée nécessitant pour la banque la détention des ressources à long terme, ces concours sont le plus souvent accordés par des organismes financiers spécialisés.

---

<sup>1</sup> Farouk Bouyakoub, « l'entreprise et le financement bancaire », p234

# Chapitre 01 : Généralités sur la banque et les crédits bancaires

---

## 2.3.1.3. Le crédit-bail ou leasing

### A. Définition du crédit-bail

Le crédit-bail est un contrat de location d'un bien meuble ou immeuble assorti d'une promesse unilatérale de vente à un prix en tenant compte des loyers perçus jusqu'à la levée de l'option.

C'est donc une alternative à l'endettement puisqu'il permet à une entreprise de disposer d'un bien sans avoir à contracter un crédit, ni à avancer en fonds propres les sommes nécessaires à l'acquisition.

L'ordonnance 96-09 du 01/01/1996 relative au crédit-bail, définit le crédit-bail comme étant : « une opération commerciale et financière :

- Réaliser par la banque et établissements financiers, ou par une société de crédit-bail légalement habilitée et expressément agréée en cette qualité, avec des opérateurs économiques nationaux et étrangers, personnes physique ou morales de droit public ou privé ;
- Ayant pour support un contrat de location avec ou sans option d'achat au profit du locataire.
- Portant exclusivement sur des biens meubles ou immeubles à usage professionnel ou sur fonds de commerce ou sur établissements artisanaux. <sup>1</sup>

### B. Caractéristiques du crédit-bail

- Ce n'est pas une vente à tempérament car l'utilisateur n'est pas propriétaire du bien financé.
- Ce n'est pas une simple location car le locataire dispose d'une faculté de rachat.
- Ce n'est pas une location-vente car le locataire n'est pas obligé d'acquérir le bien après un certain délai.

### C. Mécanisme du crédit-bail

La technique du leasing met en relation trois intervenants :<sup>2</sup>

- Le fournisseur : vendeur ou fabricant ;

---

<sup>1</sup> L'ordonnance 96-09 du 01/01/1996 relative au crédit-bail.

<sup>2</sup> Luc BERNET ROLLANDE, op cit, p262.

## **Chapitre 01 : Généralités sur la banque et les crédits bancaires**

---

- L'opérateur locataire qui choisit le bien et négocie les termes du contrat avec le fournisseur (le montant, spécificité etc.). Il s'adresse à une banque ou une société de leasing pour le financement de l'opération ;
- Le bailleur de fonds : la banque ou la société de leasing signe le contrat d'acquisition tel qu'arrêté par l'opérateur et fait signer à ce dernier un contrat de location du bien choisi par lui et financé par le bailleur ;
- Le contrat de location fixe le montant du loyer, la périodicité de son paiement (trimestriel ou annuel). Ainsi que sa durée (période dite irrévocable) qui équivaut souvent) la durée de bien économique du bien en question, au cours de laquelle les deux contractants et en particulier le locataire, ne pourra pas dénoncer le contrat.

A la fin de la période d'irrévocabilité, le locataire peut :

- Soit renouveler le contrat de location à un prix réduit (à déterminer) ;
- Soit renoncer au bien (mettre fin au contrat).

### **D. Les variantes de crédit-bail**

Il existe différentes variantes de crédit-bail<sup>20</sup> liées aux biens mobiliers et immobiliers, on en retiendra les plus connues :

### **E. Formes principales de crédit-bail**

#### **❖ Le crédit-bail mobilier**

Il porte sur des biens meubles (bien d'équipement). Il ne peut s'appliquer aux fonds de commerce et aux logiciels informatiques. Le client souhaitant acquérir un bien meuble demande à une société de crédit-bail d'effectuer la transaction. Pour cela, cette société devra contacter le fournisseur de ce client, qui aura au préalable choisi son matériel et négocié son prix. De ce fait, le bailleur est en fait, le lien qui lie le client avec son fournisseur.

#### **❖ Le crédit-bail immobilier**

C'est la même opération que pour le crédit-bail mobilier, sauf qu'il concerne des biens immobiliers professionnels déjà construits ou à construire. En général, il concerne les biens immobiliers à usage commercial (bureaux, magasins, entrepôts).

### F. Opérations particulières de crédit-bail

#### ❖ Le lease-back

C'est une technique de crédit par laquelle l'emprunteur transfère au prêteur la propriété d'un bien qu'il rachète progressivement suivant une formule de location assortie d'une promesse de vente. Le lease-back permet donc à une entreprise de trouver des capitaux en cédant ses immobilisations.

Cette opération ne peut avoir lieu en matière de fonds de commerce ou d'établissement artisanal.

#### ❖ Le crédit-bail adossé

Appelé aussi le crédit fournisseur, c'est une opération par laquelle une entreprise vend le matériel qu'elle fabrique à une société de crédit-bail qui le laisse à sa disposition dans le cadre d'un contrat de crédit-bail.

L'entreprise productrice, devenue locataire de ses propres productions, sous loue le matériel à ses clients utilisateurs dans des conditions qui sont souvent identiques à celles du contrat crédit-bail dont elle est bénéficiaire.<sup>1</sup>

#### • Les avantages du crédit-bail

- La procédure et la documentation pour la réalisation sont simples.
- Il y a financement de l'intégralité (100) du coût de l'investissement.
- Contrairement aux autres crédits bancaires qui nécessitent un apport personnel obligatoire, le crédit-bail ne figure pas dans l'endettement de l'entreprise et n'affecte pas le niveau de ses immobilisations ce qui lui permet de conserver ses capacités d'emprunt.
- Il ne nécessite pas de garanties vues que le risque lié à l'opération est faible, voire nul.
- Il offre l'avantage de changer le matériel de l'entreprise permettant ainsi à celle-ci de suivre l'évolution technologique (secteur souffrant d'obsolescence rapide).
- Les inconvénients du crédit-bail
- Le locataire a un droit de jouissance qui lui permet de faire fonctionner le matériel et d'en tirer profit. Cependant, il est dans l'obligation de conserver le bien en bon état.

---

<sup>1</sup> Luc BERNET ROLLANDE, op cit, p262.

## Chapitre 01 : Généralités sur la banque et les crédits bancaires

---

- Aussi, il assume une lourde responsabilité en cas de perte ou de détérioration envers le bailleur, ce dernier l'oblige à assurer le bien et à lui déléguer l'indemnité en cas de sinistre
- En cas de vol du matériel le contrat subsiste.
- Le coût global est plus élevé qu'un crédit classique.

### 2.3.2. Les crédits d'exploitations :

Les crédits d'exploitation (ou crédits à court terme) financent l'actif circulant du bilan, plus précisément les valeurs d'exploitation et/ou le réalisable.

Le remboursement d'un crédit d'exploitation, dont la durée est généralement d'une année, pouvant cependant atteindre deux ans, est assuré par les recettes d'exploitation.<sup>1</sup>

On distingue deux grandes catégories de crédits d'exploitation :

#### 2.3.2.1. Les crédits par caisse

On appelle crédits par caisse les crédits accordés par le banquier autorisant un client à rendre son compte débiteur<sup>2</sup>, on distingue des capitaux définis comme suit :

#### A. Financement globale des actifs circulants

Qui regroupe :

##### ❖ La facilité de caisse :

La facilité de caisse est accordée à l'entreprise lorsqu'elle a besoin de faire face à une gêne momentanée de trésorerie. Cette autorisation est accordée pour une période donnée, jusqu'à une date limite à partir de laquelle l'autorisation tombe et nécessite une nouvelle étude en général le banquier revoit ses autorisations à la lecture des résultats de l'entreprise grâce aux documents comptables que les dirigeants lui auront remis).

Bien qu'ayant généralement une validité annuelle, elle ne doit être en principe utilisée que pour une période très limitée (échéance de fin de mois, par exemple). Elle répond aux besoins de financement dus au décalage des entrées et sorties de fonds, et son remboursement est assuré chaque mois par les rentrées décalées. Elle est le financement par excellence de la partie fluctuante des besoins en fonds de roulement. Son montant dépasse rarement un mois de chiffre d'affaires.

---

<sup>1</sup> Farouk BOUYACOUB, Op. Cite. pp233-249.

<sup>2</sup> LUC BERNET- ROLLANDE, « principes de technique bancaire », éd 23, Paris, 2004, P206.

## **Chapitre 01 : Généralités sur la banque et les crédits bancaires**

---

### **❖ Le découvert :**

Le découvert permet à une entreprise de faire face temporairement à un besoin en fonds de roulement dépassant les possibilités de son propre fonds. Le montant du découvert est en fonction du chiffre d'affaires réalisé par l'entreprise, de sa structure financière, de son activité et de confiance du banquier en ses dirigeants.

### **❖ Le crédit relais :**

Comme son nom l'indique, le crédit relais est une forme de découvert qui permet d'anticiper une rentrée de fonds qui doit se produire dans un délai déterminé pour un moment précis.

Cette rentrée peut provenir, par exemple, d'une augmentation de capital, ou encore d'une cession d'actifs.

### **❖ Le crédit de campagne :**

Le crédit de campagne est accordé dans le cas où sont saisonniers soit le cycle de fabrication, soit le cycle de vente de l'entreprise, soit les deux successivement. Le plan de financement de la campagne agricole, industrielle, ou commerciale est le document essentiel qui permet au banquier de bien cerner le risque avant de se décider. Ce plan doit faire ressortir un besoin de financement qui va en diminuant selon les perspectives de vente. A l'issue de la campagne, le crédit de campagne doit être totalement remboursé par les recettes réalisées.

### **❖ Le crédit d'embouche :**

Le crédit d'embouche est un crédit de campagne particulier. Il permet à une exploitation d'élevage, d'acheter du bétail et de procéder à son engraissement pour sa revente. Le risque du crédit d'embouche tient à la durée de l'opération, aux fluctuations des prix de la viande ainsi qu'aux possibilités de mortalité élevée, mortalité due aux maladies.

### **❖ L'avance sur facture :**

L'avance sur facture est un crédit par caisse consenti contre remis de factures visées par des administrations ou par des entreprises publiques généralement domiciliées aux guichets de la banque prêteuse. Le montant de l'avance ne dépasse pas, généralement, 70% du montant de chaque facture.

## **Chapitre 01 : Généralités sur la banque et les crédits bancaires**

---

### **❖ L'avance sur créances nées de l'exploitation :**

L'avance sur créances nées de l'exploitation est un crédit par caisse consenti aux exportateurs contre présentation des documents d'expédition. Le montant de cette avance ne dépasse pas, généralement, 80% du montant de l'expédition

### **❖ La mobilisation des crédits à court terme :**

Les crédits à court terme mobilisable sont des crédits qui ont fait l'objet d'un accord préalable de la Banque d'Algérie, et d'une souscription de billets à ordre. □

### **B. Financement des valeurs d'exploitation**

Ce type de crédit peut concerner :<sup>1</sup>

#### **❖ L'avance sur marchandise :**

L'avance sur marchandise est un crédit par caisse qui finance un stock, financement garanti par des marchandises remises en gage au banquier.

#### **❖ Le financement des marchés publics :**

Un marché public est un contrat passé entre un entrepreneur et une administration publique pour la réalisation de biens ou l'exécution de travaux. Les entrepreneurs qui détiennent des marchés publics, surtout dans le domaine des travaux réalisés au secteur du bâtiment, ne reçoivent leurs tranches qu'après un grand retard, trouver les financements nécessaires et prétendre à :

- Des crédits par signature (caution marchés) ;
- Des crédits de préfinancement ;
- Des avances sur délégation de marchés, créances nées non constatées ;
- Des avances sur délégation de marchés, créances nées constatées.

#### **❖ Le financement des marchés privés :**

Un marché privé est un contrat passe entre un entrepreneur et une société du secteur privé.<sup>1</sup>

---

<sup>1</sup> Farouk BOUYACOUB, Op. Cite. pp233-249.

## **Chapitre 01 : Généralités sur la banque et les crédits bancaires**

---

En fonction des conditions des règlements prévus au marché, des problèmes de trésorerie peuvent également se poser aux entreprises contractantes. Là aussi, mais très rarement, le banquier peut être amené à leur consentir des cautions ou des crédits de préfinancement ou encore des avances sur délégations de marché, avec tous les risques que cela comporte car la délégation de droit commun est beaucoup moins sûre, sur le plan juridique, que la délégation de marché public.

### **C. Financement du poste « clients »**

Ce type de crédit renferme :

#### **❖ L'escompte commercial :**

L'escompte est une opération de crédit par laquelle le banquier met à la disposition du porteur un effet de commerce non échu. Le montant de cet effet (déduction faite des intérêts et commissions) est monnayé contre le transfert à son profit de la propriété de la créance et de ses accessoires.

#### **❖ La lettre de change relevée (L.C.R) :**

Il s'agit d'un regroupement de créances détenues sur la clientèle que le banquier prend globalement à l'escompte sur une lettre de change relevée.

#### **❖ Le crédit de mobilisation des créances commerciale (C.M.C.C) :**

Le crédit de mobilisation des créances commerciales donne lieu à la souscription, par l'entreprise bénéficiaire, d'un billet à l'ordre de sa banque, billet qui regroupe les créances nées pendant une période donnée (10 jours) et qui viennent à échéance à des dates voisines (10 jours maximum). La banque escompte alors ce billet représentatif de créances commerciales.

#### **2.3.2.2. Crédit par signature :**

Si le plus souvent la banque aide l'entreprise en mettant sa disposition des fonds sous forme de crédit de trésorerie, elle peut aussi lui apporter son concours sous forme d'engagements que l'on appelle des crédits par signature.

---

<sup>1</sup> Farouk BOUYACOUB, Op cit, p233-249.

## **Chapitre 01 : Généralités sur la banque et les crédits bancaires**

---

La banque prête alors simplement sa signature sans supporter de charge de trésorerie. L'étude faite par la banque doit être aussi minutieuse que pour n'importe quel autre concours bancaire, car cet engagement peut entraîner des décaissements importants. Dans cette forme de crédit, le banquier s'engage par lettre, auprès de tiers, à satisfaire aux obligations contractées envers eux par certains de ses clients, au cas où ces derniers n'y satisferaient pas eux-mêmes.

Ces crédits peuvent soit différer certains décaissements, les éviter ou encourager des accélérations. Le banquier peut aussi s'engager en acceptant des effets de commerces : on parle dans ce cas de crédits par acceptation.

Les différents types d'engagement par signature sont :

### **A. Les cautions**

#### **❖ Pour différer les paiements :**

##### **• Obligations cautionnées**

Toute entreprise, ou presque, perçoit pour le compte de l'Etat de la TVA cette TVA doit être reversée immédiatement (en fait, vers le 15 du mois ou du trimestre suivant), diminuée de celle qui a été payée. Or comme la plupart des entreprises accordent des délais de paiement à leurs clients, l'administration fiscale admet que le reversement de cette TVA soit différé de 4 mois au plus avec toutefois pour condition que ce différé de paiement soit cautionné par une banque.

Le même mécanisme existe pour certains droits de douane ou les droits d'enregistrement (droit perçus lors de l'achat d'immeuble, par exemples).

##### **• Crédits d'enlèvement :**

Il s'agit de la possibilité pour un importateur d'enlever des marchandises sans avoir à attendre la liquidation (calcul) des droits de douane, à condition de fournir une caution bancaire.

##### **• Cautions pour impôts contestés :**

Le contribuable qui conteste des impôts ou des taxes doit les régler ou fournir des garanties. La banque peut alors se porter caution avec les risques de ne pouvoir être toujours subrogée dans les droits du Trésor.

## **Chapitre 01 : Généralités sur la banque et les crédits bancaires**

---

### **❖ Pour éviter les décaissements**

#### **• Cautions d'adjudication et de bonne fin**

Si une entreprise veut participer à des chantiers de travaux commandés par l'Etat ou les collectivités locales (wilaya, commune), elle devra apporter des garanties dont la plus importante est la caution d'adjudication et de bonne fin.

Cette caution signifie que d'une part (adjudication) le banquier garantit le sérieux de l'entreprise adjudicataire, et d'autre part (bonne fin) qu'elle est à même de mener dans de bonnes conditions le chantier à sa fin. Elle évite enfin à l'entreprise de déposer des fonds en garantie lorsqu'elle se portera candidate à l'adjudication.

#### **• Cautions en matière de droits de douanes et TVA**

A condition de fournir une caution bancaire, une entreprise peut être dispensée de payer des droits de douane ou la TVA sur des produits importés devant être réexportés (admissions temporaires).

### **❖ Pour accélérer les rentrées**

#### **• Caution de remboursement d'acomptes**

En cas d'acomptes versés par les clients dans le cadre de marches publics ou privées, nationaux ou étrangers.

#### **• Caution de retenue de garantie**

Dans le cadre de marchés publics ou privés, nationaux ou étrangers. Le maître de l'ouvrage peut différer le paiement inégal des sommes dues dans l'attente de la réception définitive.

#### **• Cautions diverses**

Cautionnement donne en faveur de certaines professions qui doivent fournir des garanties (garantie financière des conseils juridiques, des agents immobilières ...)

### **❖ Des engagements financiers**

#### **• De remboursement de découvert local**

Les concours consentis par un autre banquier à l'étranger seront contre-garantis par la banque de l'exportateur.

## **Chapitre 01 : Généralités sur la banque et les crédits bancaires**

---

- **De remboursement des douanes du pays acheteur**

Pour garantir le paiement des droits de douane en cas d'exonérations sous condition de rapatriement ou de réexportation (en cas d'importation temporaire de matériels de chantiers par exemple).

- **Dans le cadre d'obligation diverses**

Caution en faveur d'autre confrères : sociétés de crédit -bail, institutions financières spécialisées.

- **Dans le cadre d'émission de titre par des émetteurs publics ou privés** : garantie bonne fin.

### **B. Le crédit documentaire :**

Le crédit documentaire est aussi considéré comme un engagement par signature qui garantit à l'importateur la réception de sa marchandise dans les meilleures conditions et un paiement à bonne date pour l'exportateur. Nous aurons à développer ce type de crédit dans la partie du financement du commerce extérieur.

### **C. L'acceptation :**

L'acceptation bancaire consiste en l'engagement d'une banque à payer un effet de commerce à échéance. Cet engagement est matérialisé par la mention bonne pour acceptation précédé par le signaleur du banquier. La banque accepte ; tout simplement, à titre de débiteur principal une lettre de change. Elle perçoit pour ce faire une commission variable avec le crédit accordé et le risque, et compte sur la provision que lui fournira le tireur pour payer à l'échéance. Ici encore, elle n'engage donc que sa signature. Et c'est bien un crédit puisque le tireur pourra très facilement escompter une traite acceptée par une banque. Dans ce type de crédits, le banquier devient le principal obligé vis-à-vis des tiers. Elle est accordée par le banquier à son client dans les deux cas suivants :

- Dans le cadre du commerce extérieur où le banquier substitue sa signature à celle de son client (importateur), s'engageant ainsi à payer le fournisseur à échéance ;
- Dans le cas où le banquier ne peut escompter une traite présentée par son client à ses guichets. Ceci peut être dû à une gêne de trésorerie.

## **Chapitre 01 : Généralités sur la banque et les crédits bancaires**

---

### **D. L'aval :**

L'aval bancaire est l'engagement fourni par la banque qui se porte garante de payer tout ou partie du montant d'un effet de commerce si le principal obligé (débiteur) est défaillant à l'échéance.

L'aval est donné soit sur un effet de commerce ou sur allonge, soit par acte séparé et ce en portant la mention « bon pour aval en faveur de Mr « X » à la concurrence du montant en lettre » suivie de sa signature. En avalisant l'effet de commerce, le banquier permet ainsi à son client d'obtenir facilement des délais fournisseurs.

Toutefois, l'appréciation des risques pouvant résulter de cette opération est indispensable et ce à travers l'étude de la situation financière mais aussi à travers l'état des effets déjà avalisés.

Les crédits par signature permettent :

- D'éviter toute sortie de fonds que ce soit pour le client ou pour la banque ;
- De présenter pour le client un coût moins élevé (commissions) et une plus grande souplesse que les crédits bancaires directs ;
- Ils n'impliquent de la part de la banque aucune création monétaire d'où ils ne sont pas soumis de ce fait aux dispositions restrictives de l'encadrement du crédit
- La banque se trouve subrogée dans les droits du créancier initial en cas de décaissement, ce qui réduit le risque de non remboursement.

Par ailleurs, ils peuvent présenter certains inconvénients dont :

- La difficulté à l'appréciation du risque ;
- Ils peuvent entraîner des décaissements considérables de fonds.

### **2.3.3. Crédit au financement du commerce extérieur**

Les crédits destinés au commerce extérieur peuvent faire l'objet de financement des importations ou exportations

#### **2.3.3.1. Le financement de l'importation**

On se limitera dans notre étude aux deux principales techniques bancaires qui sont le crédit documentaire et la remise documentaire.

# Chapitre 01 : Généralités sur la banque et les crédits bancaires

---

## A. Le crédit documentaire

Le crédit documentaire est l'engagement d'une banque de payer un montant défini au fournisseur d'une marchandise ou d'un service, contre la remise, dans un délai déterminé, les documents énumérés qui prouvent que les marchandises ont été expédiées ou que les prestations ou services ont été effectués.

Le crédit documentaire est définie comme étant « le crédit à cours terme consentie au destinataire marchandise importées, par un banquier qui règle l'expéditeur contre remise des documents prouvant la livraison de ces marchandise». <sup>1</sup>

Le crédit documentaire est un crédit par signature en vertu duquel, un banquier s'engage à payer la marchandise importée contre remise d'un certain nombre de document prévus à l'ouverture du crédit.

Le crédit documentaire est très avantageux, il porte des garanties concrètes :

- A l'acheteur, qui paiera seulement lorsque le vendeur peut justifier du fait qu'il a satisfait à ses obligations (présentation accomplie, marchandises expédiées dans les délais, terme de crédoc respectés, quantité et montant, ) ;
- Au vendeur, qui aura obtenu un engagement de règlement émanant d'une banque évitant ainsi le risque de défaillance de l'acheteur ;
- L'importateur bénéficie alors d'une certaine souplesse dans la gestion de la trésorerie;
- L'exportateur pourra facilement mobiliser sa créance puisqu'il détient un engagement bancaire de paiement.

## B. La remise documentaire

La remise documentaire une autre technique d'encaissement mais documentaire. Appelée « encaissement documentaire ».

C'est une technique de paiement par laquelle l'exportateur mandate sa banque pour recueillir auprès de celle de l'importateur un règlement ou une acceptation contre présentation de documents attestant de l'envoi de la marchandise (documents de transport, police d'assurance, certificat d'inspection, liste de colisage, certificat d'origine...).<sup>2</sup>

---

<sup>1</sup> I. Ksouri, « les opérations du commerce international », Edition BERTI, Alger, 2014, P 15.

<sup>2</sup>Documentation bancaire (BNA) : L'accès au commerce international en Algérie ».

## **Chapitre 01 : Généralités sur la banque et les crédits bancaires**

---

C'est une technique de paiement par laquelle le vendeur exportateur (appelé « donneur d'ordre») mandate sa banque (« banque remettante ») pour recueillir, par l'intermédiaire de sa correspondante (« banque présentatrice »), le règlement ou l'acceptation de l'acheteur (« tiré») au moment de la présentation des documents représentatifs de la marchandise (documents de transport et d'assurance, facture, certificat d'inspection, certificat d'origine, liste de colisage...)<sup>1</sup>.

Le vendeur expédie donc les marchandises à l'acheteur et fait établir les documents de transport à l'ordre de sa banque, après accord préalable de celle-ci, les lui envoie avec la facture, la liste de colisage et autres documents nécessaires. Cette dernière les remet alors à sa correspondante dans le pays de l'acheteur ; cette banque « présentatrice » informe ensuite l'acheteur de la réception des documents.

### **2.3.3.2. Le financement de l'exportation**

Il regroupe le crédit fournisseur, le crédit acheteur et le factoring

#### **A. Le crédit fournisseur :**

C'est un crédit généralement à taux fixe qui peut être refinancé par une banque par l'escompte de la créance irrévocable sur l'acheteur étranger sous certaines conditions et suivant des modalités déterminées.

Ce type de crédit s'applique surtout à l'exportation de biens d'équipement et prestations de services liés généralement à la livraison ou l'installation de cet équipement. La créance financée doit être une créance commerciale résultant d'un contrat d'exportation réalisé par une entreprise nationale avec un acheteur d'un pays étranger.

En outre, la créance financée doit être certaine dans son montant, son échéance et son exigibilité. Cependant, en raison des risques assez élevés que comporte ce type de crédit. (Risque de change, risque catastrophique, risque de non transfert) son octroi est généralement subordonné à l'obtention d'une garantie de la COFACE (compagnie française d'assurance pour le commerce extérieur) en France, HERMES en Allemagne CAGEX (compagnie algérienne de garantie des exportations) en Algérie.

---

<sup>1</sup> Gerard Rouyer, Alain Choinel, La banque et l'entreprise Techniques actuelles de financement, édition Revue Banque : Broché, Paris, 1999, p 339.

# Chapitre 01 : Généralités sur la banque et les crédits bancaires

---

## B. Le crédit acheteur :

Le crédit acheteur est un crédit financier accordé directement à un acheteur étranger par une institution de crédit dans le pays de l'exportateur dont les fonds doivent être utilisés pour régler l'importation stipulée. Un crédit acheteur comporte deux contrats, un contrat commercial entre l'exportateur et l'acheteur et un contrat de crédit qui lie la banque à l'acheteur. Le crédit acheteur a pour but de décharger le fournisseur de tout souci de financement. Il va donc se libérer à la fois du risque commercial et des charges financières.

## C. Le factoring

Cette technique a été déjà abordée mais seulement dans le cadre du financement de l'économie nationale. Au niveau international, elle repose sur les mêmes principes, mais cette fois-ci, c'est le poste « client étranger » de l'entreprise qui va être mobilisé, elle consiste donc en l'achat définitif de créances commerciales à court terme détenues par l'entreprise sur ses acheteurs étrangers.

### 2.3.4. Les crédits immobiliers

Et pour tout achat ou investissement immobilier, il est courant de faire appel à un prêt immobilier appelé communément : crédit bancaire immobilier.

Et pour tout achat ou investissement immobilier, il est courant de faire appel à un prêt immobilier appelé Tout contrat de crédit doit être précédé d'une offre préalable de crédit, devant permettre à l'emprunteur d'apprécier la nature et la portée de l'engagement financier auquel il peut souscrire ainsi que les conditions d'exécution du contrat.<sup>1</sup>

#### 1.1.1. Définition du crédit immobilier

Dans le but de financer le parc logement, il y'a lieu de présenter le crédit immobilier qui est un prêt à long terme destiné au financement du logement d'un particulier acquis auprès d'un promoteur immobilier.

C'est un crédit à long terme, garanti par l'affectation hypothécaire d'un ou de plusieurs biens immobiliers, composé de deux conventions :<sup>2</sup>

---

<sup>1</sup> Décret exécutif n°13-378 du 9 novembre 2013 fixant les conditions et modalités relatives à l'information du consommateur Journal Officiel de la République Algérienne N°24 du 13 mai 2015 p11.

<sup>2</sup> BOUYAKOUB, Farouk. L'entreprise et le financement bancaire. Alger: Edition Casbah, 2000, p.17.

## **Chapitre 01 : Généralités sur la banque et les crédits bancaires**

---

- Le crédit qui constitue la convention financière par laquelle vous, créditez, reconnaissez avoir reçu une somme d'argent et vous engagez à la rembourser selon certaines modalités.
- La garantie hypothécaire d'un ou plusieurs immeubles, qui donne la certitude au créancier de pouvoir récupérer la somme d'argent que vous avez prélevée ou empruntée.

Et bien d'autres crédits destinés aux particuliers tels que crédits à la consommation qui des crédits accordés aux particuliers dans le but de leur permettre d'accéder à des biens d'équipement automobiles et ménagers

### **2.4. Caractéristiques du crédit bancaire**

Le crédit se caractérise par la confiance, le temps, la rémunération, et le risque.

#### **2.4.1. La confiance**

Faire crédit signifie faire confiance et la pratique sur une longue période de la relation de crédit crée un climat de confiance entre les protagonistes.<sup>1</sup>

Cette confiance est basée non seulement sur la solvabilité de l'emprunteur mais aussi sur son honnêteté et sa compétence dans son activité professionnelle

Le client, de son côté, doit être convaincu que la banque ne lui retirera pas son appui au moment où il en aura besoin et qu'elle fera un usage strictement confidentiel des renseignements sur son bilan et la marche de son entreprise.

La confiance est la base principale du crédit. Le banquier croit au remboursement ultérieur de ses avances ou de l'accomplissement de ses obligations par son client, dans le cas de crédit par signature qui, potentiellement, peut déboucher sur un crédit de décaissement.

#### **2.4.2. Le temps**

Il n'y a crédit, en effet, que dans la mesure où se produit un décalage entre deux prestations : l'une, celle du créateur, est actuelle, l'autre, celle du créancier, est retardée dans le temps, différée.<sup>2</sup>

Le temps du crédit bancaire sera ainsi, à la fois, celui où se constituera la rémunération du prêteur et celui nécessaire à l'emprunteur pour rembourser.<sup>3</sup>

---

<sup>1</sup> BERNARD V. et Colli J.C., Les crédits bancaires aux entreprises, Revue bancaire, P.43

<sup>2</sup> Jean Louis RIVES LONGE et Monique Contamine RAYNAUD. Droit bancaire. 5ème édition Dalloz, Paris, 1990, p499.

<sup>3</sup> Michel GAUDIN, le crédit aux particuliers, édition SEFI, Québec, 1996, p9.

### **2.4.3. La rémunération**

La convention de crédit contient généralement l'indication des rémunérations réservées à la banque. Il s'agit essentiellement du taux d'intérêt et des diverses commissions

qui peuvent être prévues en fonction des services endus<sup>12</sup>.

Les crédits qui comportent des décaissements sont énumérés par des intérêts proportionnels au montant des capitaux avancés, par contre les crédits qui ne comportent pas des décaissements (crédit par signature), sont rémunérés par une commission<sup>13</sup>.

### **2.4.4. Le risque**

Le risque crédit est le premier des risques auxquels est confronté un établissement financier. C'est le risque de perte auquel la banque est exposée en cas de défaillance d'une contrepartie, il désigne le risque de défaut d'un emprunteur face à ses obligations.

Donc le banquier doit nécessairement évaluer le risque avant de donner une suite à la demande de financement.

Le risque de non remboursement qui est appelé risque d'insolvabilité de l'emprunteur est inhérent à toute opération de crédit. La maîtrise de ce risque suppose une double compétence, la première concerne une parfaite connaissance des procédés d'analyse des dossiers de crédit, la seconde en matière de gestion, oblige à une surveillance attentive des concours à la clientèle.

# **Chapitre 01 : Généralités sur la banque et les crédits bancaires**

---

## **Conclusion**

En définitive, le crédit bancaire est un vecteur essentiel de croissance économique, en fournissant aux entreprises les ressources nécessaires pour innover et se développer. Ce chapitre a mis en évidence le rôle stratégique des banques dans l'allocation des capitaux et la gestion des risques liés aux crédits. Toutefois, l'activité bancaire comporte des défis, notamment face aux risques de crédit dans des contextes économiques volatils, nécessitant des approches de gestion sophistiquées et des garanties robustes. Les chapitres suivants approfondiront l'analyse des mécanismes de gestion des risques et exploreront les pratiques de la Banque Algérienne du Développement Rural (BADR) pour illustrer l'adaptation des stratégies bancaires dans un environnement complexe.

## **Chapitre 02 : Evaluation et gestion des risques de crédits bancaires**

### **Introduction**

Au cours de leur activité, les banques sont exposées à une vaste série de risques qui peuvent affecter l'activité bancaire et même peut affecter sa croissance et sa survie. Dans le contexte d'un marché concurrentiel et volatil, l'évaluation bancaire est un processus complexe. En dehors d'une gestion et d'une supervision efficaces, les autres facteurs nécessaires à la sécurité des institutions bancaires et à la stabilité des systèmes et des marchés financiers sont une politique macroéconomique adéquate et durable et un cadre légal bien développé et cohérent.

Les pratiques des superviseurs bancaires et les méthodes d'évaluation qui sont capitale pour surmonter tout risque y afférant. Donc, l'octroi d'un crédit comporte pour la banque des risques importants du fait que l'engagement s'étend sur plusieurs années et que le remboursement est lié à la capacité du bénéfice dégagé par l'entreprise.

Pour cela, les banques cherchent de manière stratégique à mettre au point des outils d'analyse pour la prévention, l'évaluation et le suivi de ces risques tout en imposant des techniques résident dans la prise des garanties qui consistent un élément accessoire aux crédits, que nous allons traiter dans ce chapitre après avoir expliqué les risques que peut encourir le banquier .

### **Section 01 : Les Risques bancaires**

La liste des risques pouvant affecter une banque est longue : risque de marché, d'option, de Crédit, de liquidités, de paiement anticipé, de gestion et d'exploitation, risque administratif réglementaire, événementiel, risque spécifiques ...etc.

#### **1.1.Définition du risque crédit**

Le risque de crédit est considéré comme étant le risque le plus redouté par les banques. IL convient donc de mettre en place un dispositif ou un ensemble de procédures permettant aux banques de le quantifier.

Donc, le risque de crédit : le risque encouru en cas de défaillance d'une contrepartie ou de contreparties considérées comme un même bénéficiaire.<sup>1</sup>

#### **1.2.Typologie des risques bancaires**

La banque est exposée à plusieurs risques bancaires qui diffèrent selon leur nature ou origine :

##### **1.2.1. Le risque de non remboursement**

Ce risque ne peut être considéré comme réalisé que lorsque toutes les voies de recours contre le débiteur défaillant a été épuisées.

Le risque de non remboursement correspond à la perte définitive de la créance. Il peut être lié, à l'insuffisance des capacités financières du client ou sa mauvaise foi. Ces deux éléments mettent le client dans une situation où il ne serait plus, en mesure de rembourser les crédits qui lui sont accordés.

Ce sont les recettes réalisées par l'entreprise (pour les crédits par caisse) ou le profit dégagé (pour les crédits d'équipement) qui vont permettre le remboursement des capitaux empruntés, le risque né donc de l'anticipation sur les recettes ou profits futurs de l'entreprise.

Le risque de non remboursement se réalise en deux cas. Soit à cause de l'insolvabilité du client, donc il ne pourra pas régler sa dette. Ou bien, celui-ci a les capacités de

---

<sup>1</sup> Au sens de l'article 2 du règlement n° 91-09 du 14 août 1991, modifié et complété, fixant les règles prudentielles de gestion des banques et établissements financiers.

remboursement mais sa moralité et sa mauvaise foi font qu'il ne rembourse pas. C'est pour cette raison que le banquier, dans sa décision, prend compte des éléments objectifs et subjectifs du dossier de crédit.<sup>1</sup>

Donc le risque de non remboursement est lié à la défaillance du débiteur à échéance. Il est généralement lié aux risques particuliers, corporatifs, décisionnels et généraux.

### **1.2.2. Le risque de contrepartie ou risque d'insolvabilité**

Le risque de solvabilité est celui de ne pas disposer de fonds propres suffisants pour absorber des pertes éventuelles. Par contre, le risque de contrepartie désigne le risque de dégradation de la solvabilité des contreparties, non seulement l'établissement prêteur.<sup>2</sup>

Ce risque peut être appelé aussi risque de non remboursement, il s'agit du risque de défaillance d'une contrepartie qui peut être un particulier, une entreprise ou un Etat sur laquelle est détenue une créance ou un engagement de hors bilan assimilable à échéance celle-ci se traduit par une perte correspondant au non recouvrement partiel ou total des fonds prêts. Ce risque n'est constaté que lorsque tous les moyens de recours utilisés contre le principal engagé a été mis en œuvre.

C'est donc le risque de subir une perte lorsque la contrepartie est incapable d'honorer ses engagements.

### **1.2.3. Le risque du taux d'intérêt**

Le risque de perte lié à une évolution défavorable du taux d'intérêt. Une augmentation du taux d'intérêt engendre pour une entreprise une augmentation de ses frais financiers et risque de fausser sa politique d'endettement. Pour la banque, ce risque apparaît d'une part quand elle enregistre une évolution divergente du rendement de ses emplois avec les coûts de ses ressources, notamment la diminution des taux facturés à ses emprunteurs devant la stabilité des taux des obligations émises.

En effet, la rentabilité de la banque résulte comme pour n'importe quelle autre entreprise de la différence entre les charges et ses produits.

---

<sup>1</sup> Véronique Rougès, gestion bancaire du risque de non-remboursement des crédits aux entreprises : une revue de la littérature, 2006, p3.

<sup>2</sup>Bessis J, « gestion des risques et gestion actif-passif des banques »ED Dallos, Paris 1995 P20

La marge bénéficiaire qui prend la part la plus importante du résultat de la banque est la différence entre le taux de rémunération des ressources et le taux auquel, sont consentis les crédits. Ces deux taux peuvent varier du jour au lendemain, ce qui peut engendrer des pertes pour la banque. C'est la conséquence d'une évolution divergente du rendement des emplois d'une banque avec le coût de ses ressources.

Pour illustrer ce qui précède, on prend l'exemple d'une banque qui décide d'octroyer un crédit à moyen terme à taux fixe de 9%, alors que le taux de réescompte est de 8%. Dans le cas où ce dernier passe à 10%, la banque qui est tenue à se refinancer, se trouve dans une situation où le coût des ressources est supérieur au coût des emplois. Sa perte minimale est de 1%, si l'on suppose que les frais de gestion, et de fonctionnement de la banque sont nuls. <sup>1</sup>

### **1.2.4. Le risque de liquidité**

Le risque de liquidité est relatif à l'incapacité de la banque de mobiliser les ressources nécessaires lui permettant de faire face à ses engagements vis-à-vis de sa clientèle; mise en place de nouveaux crédits, répondre aux demandes de retraits d'espèces.

C'est l'un des risques majeurs de l'activité bancaire, il est issu du rôle de transformation dont le terme des emplois est généralement supérieur à celui des ressources. La transformation étant inhérente à la fonction traditionnelle d'intermédiation bancaire, il ne s'agit donc pas de l'éviter mais de pouvoir évaluer, en cas de décalage important entre entrées et sorties de fonds et compte tenu de l'échéancier des actifs et passifs, en combien de temps et à quel prix la banque pourra respecter ses engagements et éviter le manque de liquidité, qui risquera d'entraîner la banque en cessation de paiement.

### **1.2.5. Le risque de change**

Le risque de change peut être défini comme étant le risque d'un décaissement plus élevé ou d'une entrée d'argent moindre dû à l'utilisation d'une monnaie différente de la devise domestique.

Le risque de change est le risque de perte lié aux fluctuations des cours de monnaies, il est supporté par les participants en position de change<sup>2</sup>. Toute fluctuation défavorable des

---

<sup>1</sup> Moulai Khatir Rachid, op. Cit, p 20.

taux de change risque de se répercuter négativement sur les flux futurs espérés par l'acteur en position.

En fait, la position (donc le risque de change) peut être générée, soit par une activité commerciale (import/export) avec l'étranger, soit par une activité financière en devises, soit en fin par le développement multinational de l'entreprise.<sup>1</sup>

### 1.2.6. Le risque de marché

« Le risque de marché est celui de déviations défavorables de la valeur de marché des positions pendant la durée minimale requise pour liquider les positions ».<sup>2</sup>

Le règlement n° 11-08 du 28/11/2011 relatif au contrôle interne des banques et établissements financiers définit le risque de marché dans son deuxième article comme étant : les risques de pertes sur des positions de bilan et de hors bilan à la suite de variations des prix du marché, recouvrent notamment :<sup>3</sup>

- Les risques relatifs aux instruments liés aux taux d'intérêts et titres de propriété du portefeuille de négociation.
- Le risque de change est le risque d'un décaissement plus élevé ou d'une entrée d'argent moindre dû à l'utilisation d'une monnaie différente de la devise domestique, c'est le risque de perte lié aux fluctuations des cours de monnaies.

La forte croissance des volumes sur les marchés financiers et le développement de nouveaux produits notamment des dérivés, ont considérablement amplifié les risques de marché.

### 1.2.7. Le risque d'immobilisation

Ce genre de risque est généralement lié au phénomène de transformation, et se caractérise pour le banquier par l'impossibilité de mobiliser son portefeuille de créances, par les techniques de refinancement notamment le réescompte.

Celui-ci naît au moment où le crédit est consenti et persiste pendant toute la durée de ce crédit, même si son remboursement paraît assuré. Le risque d'immobilisation consiste donc

---

<sup>1</sup> Thierry RONCALLI, Introduction à la Gestion des Risques, octobre 2001, p11.

<sup>2</sup> J.Bessis, « Gestion des risques et gestion actif-passif des banques », Ed. Dalloz, 1995, P18.

<sup>3</sup> Règlement n°2011-08 du 28 novembre 2011 relatif au contrôle Interne des banques et établissements financiers

pour le banquier à se trouver dans l'obligation de faire face aux retraits des dépôts appartenant à des tiers alors qu'il les a utilisés pour consentir des crédits même très sûrs à des emprunteurs.

Dans une telle situation, la banque se trouve forcée de recourir au marché monétaire moyennant le paiement d'un intérêt élevé, ce qui va compromettre la rentabilité de la banque. En cas d'assèchement du marché inter bancaire, la banque se rabat en dernier ressort sur le découvert de la banque d'émission à un taux très élevé dit «taux d'enfer » qui est au moins égal, si non supérieur au taux du découvert appliqué par les banques aux entreprises.

Le risque d'immobilisation est «un risque proprement bancaire» car un simple retard dans le remboursement d'une créance ou un décalage entre les recettes et les dépenses, peuvent être préjudiciables à la banque.

Si ces retards et ces décalages venaient à se généraliser à cause de la mauvaise gestion de la distribution des crédits, il pourrait résulter une forte immobilisation des capitaux qui se traduit par un grave déséquilibre de la trésorerie, et mettre ainsi la banque en position de cessation de paiement.

Ainsi, le risque d'immobilisation met le banquier dans l'incapacité de faire face aux multiples demandes de retrait et de crédits émanant de sa clientèle, mettant par la suite l'activité de la banque dans une situation de difficulté et même de blocage.<sup>1</sup>

### **1.2.8. Le risque politique ourisque pays :**

Le risque politique est lié aux décisions prises et aux institutions créées par les êtres humains pour organiser la vie collective. L'État et plus généralement les acteurs politiques le construisent.<sup>2</sup>

Le risque pays indépendant de la situation financière du débiteur sur lequel la créance est détenue. Il apparaît quand un Etat, en raison de sa situation économique et/ou de sa volonté politique :

- Soit, ne fournit pas les devises nécessaires aux débiteurs privés pour que ceux-ci puissent rembourser leurs dettes c'est ce qu'on appelle risque de non transfert.

---

<sup>1</sup> Moulai Khatir Rachid, Gestion économique des risques crédits de la méthode traditionnelle, m mémoire de magistère en Sciences économiques, Université Abou Bkr Belkaid, Tlemcen, 2002-2003, p 19.

<sup>2</sup> Adib Bencherif et Frédéric Mérand, L'analyse du risque politique, Les Presses de l'Université de Montréal

- Soit, ne rembourse pas les dettes qu'il a lui-même contractés ou garantie .Le débiteur est alors public et on parlera de risque souverain.<sup>1</sup>

Ce risque intervient donc lorsque les crédits sont octroyés à des débiteurs résidents dans des pays à risques avant que ceux-là n'en deviennent .Il apparaît suite à une crise politique ou économique comme il peut être dû à un changement de politique ou de gouvernement.

### 1.3.Catégorisation des risques bancaires

En général, les risques bancaires se classent dans quatre catégories: risques financiers , risques opérationnels, risques d'exploitation et risques accidentels.

#### 1.3.1. Les risques opérationnels

Ces risques sont liés à l'organisation et au fonctionnement général des systèmes internes de la banque, ils sont liés par exemple à l'informatique et aux autres technologies, à l'adéquation aux pratiques et aux procédures bancaires et aux dispositions prises contre la mauvaise gestion et la fraude.

Le comité de Bâle sur le contrôle bancaire avait donné en 2001 une définition des risques opérationnels, qui sont des risques de perte résultant de l'inadaptation ou de défaillance de procédures, de personnes ou de systèmes ; ou d'événements extérieurs.

Les risques opérationnels concernent :

- **Les risques humains** : Ce sont les risques qui correspondent à la non satisfaction des aptitudes exigées telles que la compétence, la disponibilité, la rigueur. Ils englobent : les erreurs, les fraudes, le non-respect des règles déontologiques, la difficulté de recruter les ressources humaines.
- **Les risques liés aux procédures** : ils sont relatif au non-respect des procédures ou au non mise en œuvre de celles-ci.
- **Les risque juridiques et fiscaux** : ils portent sur les litiges qui peuvent naître de : la mauvaise rédaction des contrats avec les clients, le non-respect des dispositions juridiques en application et la non prise en compte des changements survenus dans la réglementation en vigueur.

---

<sup>1</sup>Calvet H, opcit, P. 113.

## Chapitre 02 : Evaluation et gestion des risques de crédits bancaires

---

• **Les risques informatiques** : le traitement informatique des opérations de banque génère des risques inhérents à la sécurité informatique insuffisante que se traduit par des pannes, pertes d'information peut provoquer des dysfonctionnements ou alors à l'inadaptation des applications en vigueur.

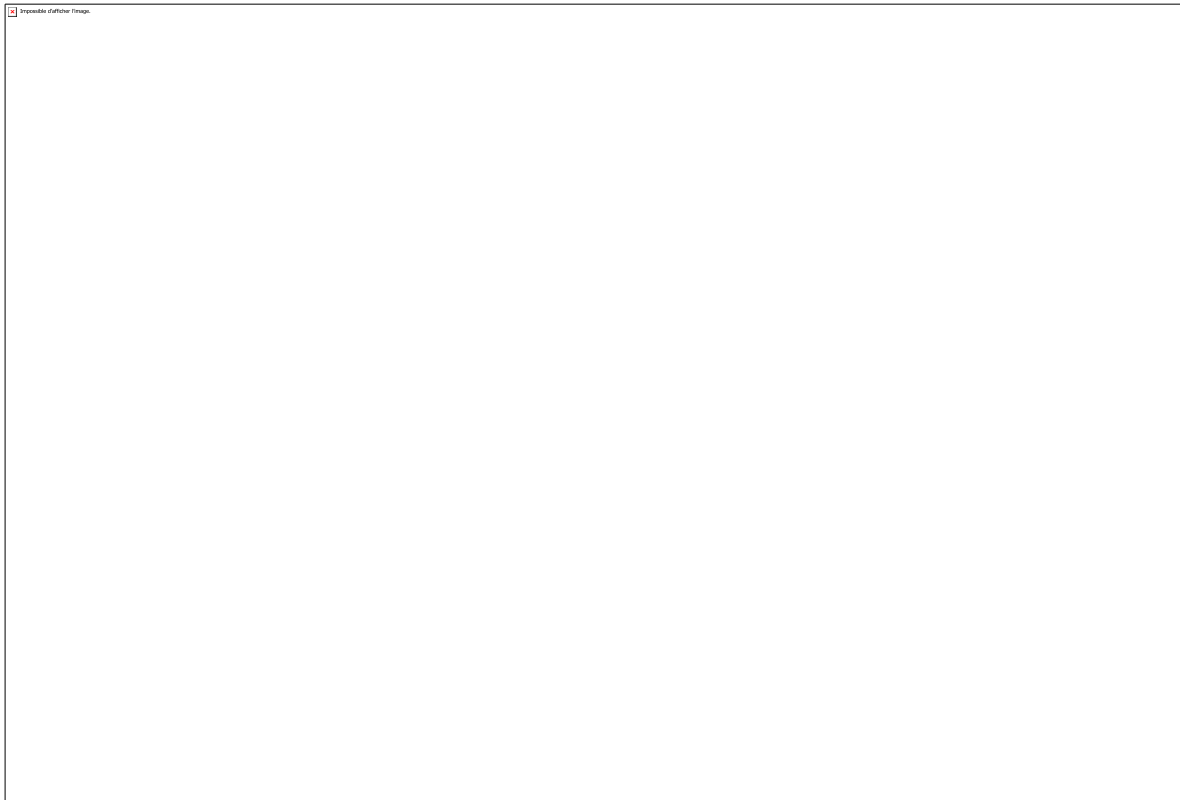
### 1.3.2. Les risques d'exploitation :

Sont liés à l'environnement commercial de la banque, notamment aux problèmes d'ordre macroéconomique, aux facteurs juridiques et réglementaires et au système global d'infrastructure du secteur financier et de paiement.

### 1.3.3. Les risques accidentels

Les risques accidentels comprennent toutes sortes de risques exogènes qui, lorsqu'ils se matérialisent, sont susceptibles de compromettre l'activité de la banque ou sa situation financière et l'adéquation de ses fonds propres.

**Figure n°02 : classification des risques des crédits bancaires**



**Source** : Hennie Van Greuning, Sonja Brajovic Bratanovic, traduction de de Marc Rozenbaum., (2004). L'analyse et la gestion du risque bancaire. Un cadre de référence pour l'évaluation de la gouvernance d'entreprise et du risque financier, 1<sup>ère</sup> édition, ESKA, Paris, p4.

### **Section 02 : Les garanties et gestion de risque bancaire**

A titre de prudence, le banquier doit s'entourer de toutes les garanties nécessaires afin de pallier à une éventuelle insolvabilité de son débiteur. Ainsi en garantie d'un crédit qu'il consent, un banquier prendra une hypothèque sur le bien immeuble ou exigera le nantissement

De certains matériels ou certains titres à son profit. Ces deux garanties rentrent dans la catégorie de sureté réelle.<sup>1</sup>

#### **2.1.Définition des garanties bancaires :**

Selon Giles GOBAIN : « la meilleure garantie consiste à procéder à une analyse sérieuse du risque financier mesuré à la couverture du risque par les garanties que l'on peut prendre, s'il est toujours souhaitable de s'entourer de garanties, ces dernières ne doivent pas constituer le premier critère de décision d'octroi d'un crédit ». <sup>(2)</sup>

#### **2.2.Typologies des garanties bancaires**

L'optique juridique devise les garanties en deux groupes : les garanties réelles et les garanties personnelles.

##### **2.2.1. Les garanties réelles**

Une garantie réelle est un élément d'actif donné engagé par un débiteur à son tour créancier.

La garantie réelle consiste en l'affectation d'un bien meuble ou immeuble en garantie d'une dette. Ce bien peut appartenir au débiteur lui-même ou être engagé par un tiers. Divers biens peuvent être constitués en garantie, notamment les immeubles, les fonds de commerce et sous certaines conditions, le matériel, les marchandises, les valeurs mobilières et les créances.<sup>3</sup>

A cet effet, les garanties réelles peuvent être subdivisées en trois grands points ; à savoir : l'hypothèque : dans le cas où le bien affecté en garantie est immeuble, le nantissement: si le bien affecté en garantie est meuble et les privilèges.

---

<sup>1</sup> Gestion du risque de change, EDC, Livre Blanc, Canada, p 3.

<sup>2</sup> G- GOBIN : « Les guérations bancaires et leur fondements économiques. », p 110.

<sup>3</sup> MANSOURI, Mansour. Système et pratiques bancaires en Algérie .Alger : Edition Houma, 2005, p.133.

### 2.1.1. L'hypothèque :

C'est un droit réel immobilier affecté en garantie d'une créance. Elle ne peut être constituée que sur un bien immobilier qui soit dans le commerce et susceptible d'être vendu aux enchères publiques. Ce qui exclut les biens du domaine public de l'Etat, les biens habous.

*« Le contrat d'hypothèque est le contrat par lequel le créancier acquiert sur un immeuble affecté au paiement de sa créance, un droit réel qui lui permet de se faire rembourser par préférence aux créanciers inférieurs en rang, sur le prix de cet immeuble en quelque main qu'il passe ».<sup>1</sup>*

Elle porte sur des biens immeubles (terrain de construction, bateau de pêche, etc.) au terme de l'article 822 du code civil, l'hypothèque est contrat par lequel le créancier acquiert sur l'immeuble affecter en paiement de sa créance, un droit réel qui lui permet de se faire rembourser en priorité le montant de sa créance.

L'efficacité de l'hypothèque réside dans le fait que le banquier hypothécaire a le droit de saisir et de vendre le bien hypothéqué, s'il n'est pas payé à échéance ,et d'exercer un droit de suite et de préférence sur le prix si le débiteur vend par anticipation l'immeuble en question.

Le constituant de l'hypothèque doit être propriétaire et disposer du titre auquel la propriété est adossée tel que, acte notarié, concession, certificat de possession. L'hypothèque peut être conventionnelle, judiciaire ou légale. L'hypothèque n'entraîne pas dépossession du débiteur.

#### 2.1.1.1. L'hypothèque conventionnelle

L'hypothèque conventionnelle est celle qui résulte d'un contrat (une convention) entre le débiteur et le créancier (la banque). Cependant, pour être valide, celle-ci nécessite un acte notarié. Elle doit être établie en vertu d'un acte authentique et inscrite, obligatoirement, auprès de la conservation foncière pour assurer l'opposabilité des droits du banquier aux tiers. Cette inscription fixe, également, le rang de l'hypothèque.<sup>2</sup>

---

<sup>1</sup> NEVEU, Andri. Financer l'agriculture : quels systèmes bancaires pour quelles agricultures ? Vanves : Edition

Charles 1 Léopold Mayer, 2001, P.141.

<sup>2</sup> BOUKROUSS, Djamila. Les circuits du financement des pme en Algérie. Mémoire de magistère en sciences économiques, économie internationale, université d'Oran, 2007, P.145.

L'hypothèque peut être conventionnelle, judiciaire ou légale. L'hypothèque n'entraîne pas dépossession du débiteur

Elle confère au créancier le droit de vendre l'immeuble affecté au paiement de sa créance et de se faire payer par préférence aux autres créanciers. L'hypothèque doit être consentie par acte notarié et soumise à inscription à la conservation foncière et à la publicité. L'inscription est attributive du rang ; elle doit donc se faire le plus rapidement, car le premier qui publie est le premier servi. Elle est renouvelée tous les dix ans.

### 2.1.1.2. L'hypothèque judiciaire

Dénommée dans le code civil droit d'affectation hypothécaire obtenue suite à un jugement de condamnation définitif du débiteur. Elle peut être aussi accordée à titre provisoire, pour prévenir les risques d'organisation de l'insolvabilité du débiteur, exemple de l'hypothèque conservatoire mais pour être effective elle doit être confirmée par une décision de justice définitive.<sup>1</sup>

### 2.1.1.3. L'hypothèque légale

Comme son nom l'indique, l'hypothèque légale est imposée par la loi, au profit de certains créanciers (banques et établissements financiers) jouissant d'une protection légale.<sup>2</sup>

C'est une hypothèque qui découle d'une décision de justice, condamnant le débiteur. Elle est obtenue par un banquier ayant engagé une procédure judiciaire contre le débiteur dans le but de recueillir une inscription d'hypothèque sur l'immeuble de celui-ci.<sup>3</sup>

L'article 96 de la loi de finances pour 2003 qui prévoit une hypothèque légale au profit des banques et établissements financiers sur les biens immobiliers du débiteur en garantie de recouvrement de créances et des engagements consentis.

L'hypothèque légale, au contraire de l'hypothèque conventionnelle qui est exécutoire, a besoin d'un titre exécutoire. La banque saisit le président du tribunal territorialement compétent qui statue sur ordonnance à pied de requête. Cette hypothèque prend rang à la date de son inscription et elle est dispensée de renouvellement pour une période de 30 ans. Sur ce volet, la cohabitation de ces hypothèques avec les privilèges du Trésor, pose un problème de hiérarchisation.

---

<sup>1</sup> Articles 937 du CC.

<sup>2</sup> Loi 02-11 du 24 décembre 2002 portant la loi de finance pour 2003. Journal officiel n°86, 25/12/ 2002, p.3.

<sup>3</sup> BOUKROUSS, Djamilia. *Op.cit.*, P.146.

### 2.1.2. Les nantissements

Le nantissement est *«un contrat par lequel une personne s'oblige, pour la garantie de sa dette ou de celle d'un tiers, à remettre au créancier ou à une autre personne choisie par les parties, un objet sur lequel elle constitue au profit du créancier un droit réel en vertu duquel celui-ci peut retenir l'objet jusqu'au paiement de sa créance et peut se faire payer sur le prix de cet objet en quelque main qu'il passe par préférence aux créanciers chirographaires et aux créanciers inférieurs en rang»*<sup>1</sup>.

Le nantissement est constitué par un contrat. Il est, sauf disposition légale contraire, inséparable de la créance qu'il garantit faute de quoi il serait nul et non avenue.

En effet le nantissement ne peut porter que sur les biens meubles qui relèvent de la propriété du débiteur, et contrairement à l'hypothèque, il est exploité sous plusieurs formes par les banques nantissement avec, ou sans dépossession du débiteur du bien remis en gage entre les mains de la banque. Il existe diverses formules de nantissement, nous citerons les formes les plus usitées:

L'objet du nantissement est remis au créancier pour garantir la créance. Il n'y a pas transfert de propriété, mais seulement transfert de la détention.

Pour améliorer la sécurité de ses engagements, le banquier exige de son client des garanties, il y a lieu de citer le nantissement de fonds de commerce élargi aux matériels qui sont les plus utilisés au niveau de l'agence d'accueil.

#### 2.1.2.1. Nantissement du fonds de commerce

Le nantissement est une garantie sans dépossession, consentie sur certains éléments compris dans le fonds de commerce. Il est indispensable que l'acte précise les éléments auxquels s'étend le nantissement, à défaut, il ne comprendra que l'enseigne, le nom commercial, le droit au bail, la clientèle et l'achalandage. Pour être valide, l'acte de nantissement doit être signé par le banquier et le débiteur, enregistré puis déposé au greffe du tribunal de commerce. La banque exerce un droit de préférence sur le prix et un droit de suite sur le fonds. Il est à préciser que ce dernier peut être légal ou bien conventionnel.<sup>2</sup>

---

<sup>1</sup> Loi 02-11 du 24 décembre 2002 portant la loi du finance pour 2003. Journal officiel n°86, 25/12/ 2002, p.3.

<sup>2</sup> BLAISE, Jean Bernard. Droit des affaires. 5eme éd. Paris : Edition Extensio, 2009, P.290.

### **2.1.2.2. Nantissement du matériel et de l'outillage**

Le nantissement du matériel et de l'outillage est également un gage sans dépossession du débiteur, constitué par acte authentique ou sous seing privé, sur l'outillage et le matériel que le banquier a financé.<sup>1</sup>

### **2.1.2.3. Nantissement ou gage sur véhicule**

Il s'agit là aussi d'un gage qui se réalise sans dépossession, avec la particularité d'être constaté par un acte sur registre spécial ouvert à cet effet auprès de la direction (la Daïra) ayant délivré la carte d'immatriculation, communément appelée carte grise qui doit porter la mention « véhicule gagé ». Il s'agit là aussi d'un gage qui se réalise sans dépossession, avec la particularité d'être constaté.<sup>2</sup>

### **2.1.2.4. Nantissement des actifs financiers**

Le nantissement des actifs financiers notamment des bons de caisse, est un contrat par lequel, le débiteur d'un prêt remet en gage les titres qu'il détient entre les mains du créancier ou d'un tiers, convenu entre les parties.

### **2.1.2.5. Nantissement des marchés publics**

Ce genre confère au banquier le droit de créance sur l'Etat, dans la mesure où la sortie du crédit est assurée. Le marché est enregistré et nanti par acre sous seing privé.<sup>3</sup>

## **2.1.3. Les privilèges**

Le privilège est un droit que la qualité de la créance donne à un créancier d'être légalement préféré à tous les autres créanciers du même débiteur et ce même s'ils sont munis d'une sûreté conventionnelle telle que l'hypothèque.<sup>4</sup> Aucune créance ne peut être privilégiée qu'en vertu de la loi. Le code civil distingue les privilèges généraux et les privilèges spéciaux.

### **3.1.3.1. Les privilèges généraux**

Ils donnent un droit de préférence sur tous les biens du débiteur, meubles et immeubles mêmes s'ils sont hypothéqués. Sont classés comme tels : les frais de justice faits dans l'intérêt de tous les créanciers, les sommes dues au Trésor pour impôts, taxes, les

---

<sup>1</sup> HADJSADOUK, Tahar .Les risqué de l'entreprise et de la banque. Edition Dahleb, 2007, P.134.

<sup>2</sup> CAVALDA, Christian., STOUFFLET, Jean .Droit bancaire. 7ème éd .France: Edition Pitec, 2008, P.493.

<sup>3</sup> Ibid.

<sup>4</sup> art 982 Code civil.

sommes dues aux salariés, la pension alimentaire due par le débiteur aux personnes de sa famille pour les six derniers mois. Cet ordre de privilège du code civil date de 1975 date de promulgation du code civil.

L'article 121 de l'ordonnance n°03-11 relative à la monnaie et au crédit confère aux banques et établissements financiers un privilège sur tous les biens, créances et avoirs en compte, qui prend rang, immédiatement après ceux des salariés, du Trésor et des caisses d'assurance sociale.<sup>1</sup>

### **3.1.3.2. Les privilèges spéciaux**

Les privilèges immobiliers spéciaux sont des sûretés relativement proches des hypothèques, et sont des garanties portant sur des immeubles et publiés à la conservation foncière. Il en est ainsi du privilège du vendeur d'immeuble. Ce privilège prend rang à partir de la date de la vente si son inscription est effectuée dans les deux mois

## **2.2. Les garanties personnelles**

La garantie personnelle est constituée par l'engagement d'une ou plusieurs personnes physiques ou morales, au profit d'un créancier, de se substituer à un débiteur principal si celui-ci faillit à ses obligations à échéance.

Les garanties personnelles se réalisent, généralement, sous la forme juridique du cautionnement ou de l'aval. Ce dernier n'étant d'ailleurs qu'une forme particulière du cautionnement instituée par la législation des effets de commerce.

### **2.2.1. Le cautionnement**

Le cautionnement est défini par : « un contrat par lequel une personne garantit l'exécution d'une obligation, en s'engageant, envers le créancier, à satisfaire à cette obligation, si le débiteur n'y satisfait pas lui-même ». <sup>2</sup> C'est l'obligation par laquelle une personne appelée «caution» promet de payer si le débiteur n'exécute et faillit à ses engagements.

C'est également un engagement qui ne se présume pas, il doit obligatoirement se concrétiser par un écrit sur lequel doit être défini avec soin et précision les caractères de l'obligation.

---

<sup>1</sup> loi n° 90-11 du 27 Avril 1990 relative aux relations de travail.

<sup>2</sup> Article 644 du code civil algérien relatif aux éléments du cautionnement .journal officiel, 2007, p.107.

A cet effet, deux types de cautionnement : la caution solidaire, la caution simple

### 2.2.1.1. Le cautionnement simple :

La caution simple jouit de deux avantages :

- Le bénéfice de discussion : il permet à la caution poursuivie par le créancier (la banque) de repousser toute poursuite et de lui demander, sans l'obliger, de discuter d'abord les biens du débiteur principal.
- Le bénéfice de division : en cas pluralité des cautions, la dette est divisée entre les cautions, et le créancier ne peut poursuivre chacune d'elle que pour sa part dans le cautionnement.<sup>1</sup>

### 2.2.1.2. Le cautionnement solidaire

« La caution solidaire ne peut requérir le bénéfice de discussion »<sup>1</sup> contrairement à la caution simple, cette caution ne jouit ni du bénéfice de discussion ni de celui de division.

Le créancier est en droit de réclamer à la caution le paiement de la totalité de la créance garantie, sans avoir préalablement à mettre en cause le débiteur principal. Le débiteur et la caution se trouvent pour ainsi dire au même rang. Lors du recueil de la caution, le banquier doit exiger la souscription d'actes de cautionnement solidaires et indivisibles, car ce type de garanties personnelles a pour effet de rendre les droits de discussion et de division inopposables aux créanciers.

### 2.2.2. L'aval

L'aval est une variété de cautionnement propre aux effets de commerces il constitue l'engagement d'une personne de payer le montant total ou une partie d'une créance manifestée par un effet de commerce.<sup>2</sup> En d'autres termes c'est l'obligation que prend une personne (avaliste ou avaliseur) de payer un effet de commerce à l'échéance, au lieu et place du débiteur (avalisé) l'aval est exprimé par la signature de l'avaliseur au recto du papier commercial ou sur un acte séparé, suivie de la mention « Bon pour aval ». Il doit, également, porter l'objet de l'engagement du garant (engagement d'un paiement total ou partiel du montant de l'effet). Contrairement à la caution, l'avaliste est toujours solidaire.

Par contre à l'instar du cautionnement, l'aval est un acte consensuel qui doit être rédigé par écrit.

---

<sup>1</sup> Article 665 du Code Civil algérien relatif aux effets du cautionnement. Journal officiel, 2007, p.109.

<sup>2</sup> Article 409 du code de commerce algérien relatif aux effets de commerce. Journal officiel, p.4.

### **2.3. Les Garanties complémentaires**

Mis à part des sûretés citées ci-dessus, la banque peut exiger comme garantie complémentaire des délégations d'assurances dont la mise en jeu est relative à la réalisation du risque ou à la survenance d'un sinistre éventuel assuré.<sup>1</sup> Il s'agit donc ce cas de figure d'assurance vie, d'assurance tous risques, d'assurance multi risque d'assurance incendie;...etc.

Le contrat d'assurance doit être accompagné d'un avenant de subrogation au profit de la banque. L'opération de crédit est un des facteurs de création monétaire les plus convoités dans toute économie moderne, mais elle présente des risques pour le banquier, notamment le risque de non remboursement et le risque d'immobilisation. Pour se prémunir contre ces risques, le banquier fait appel aux garanties, personnelles et/ou réelles, qui sont considérées comme des issues de secours qu'il s'aménage en cas de coup dur, tout en espérant n'avoir jamais à les utiliser.

Les garanties exercent sur l'emprunteur une contrainte psychologique qui le dissuade de toute tentation de non-respect de ses engagements pris en matière de remboursement des fonds prêtés. Si la banque en connaît l'importance, il n'en est pas toujours de même au débiteur qui considère que la banque s'attache à un formalisme excessif.

### **2.4. Le respect des règles prudentielles :**

Devant les risques multiples qu'encourt le banquier des moyens de prévention s'impose. En effet, des règles prudentielles ont été instaurées afin de fixer des normes et des garanties seront prises pour couvrir le défaut de paiement.

Les règles prudentielles édictées par le comité Bâle concernent :

- Le ratio de division de risque ;
- Le risque de solvabilité des risques ;
- Le ratio de liquidité.

---

<sup>1</sup> LAJOY, Christophe. Droit des marchés publics. Alger: Edition Berti, 2007, P.36.

### **Conclusion**

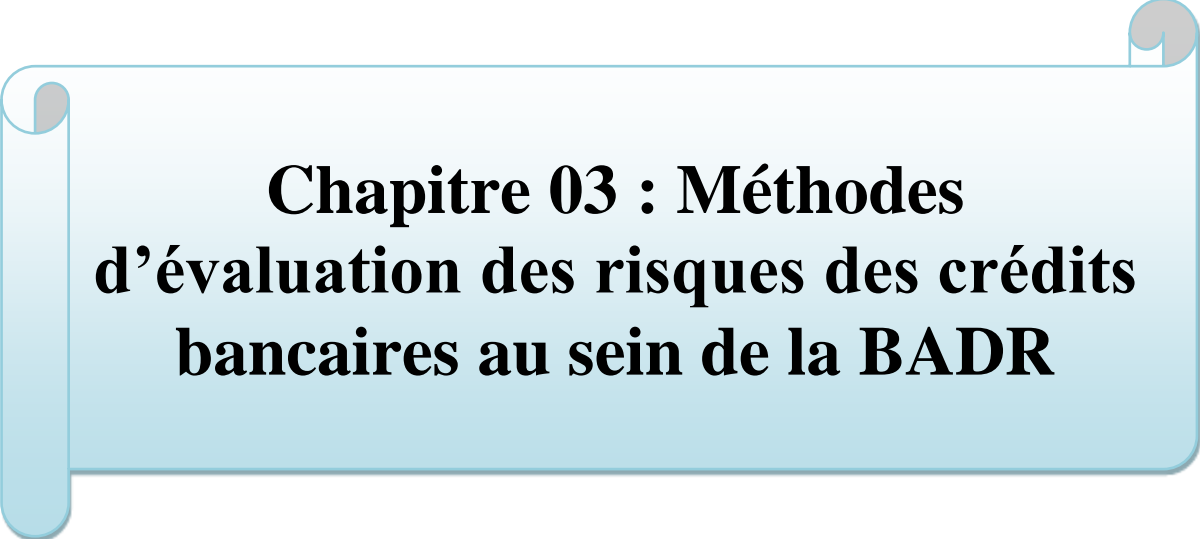
Le montage d'un dossier de crédit doit impérativement s'effectuer d'une manière crédible, rapide, précise et particulièrement professionnelle, selon que le crédit sollicité est d'exploitation et d'investissement, le banquier exige la présentation des documents cités ci-dessous.

La situation du secteur du logement en Algérie pose de multiples problèmes. En dépit de l'importance des efforts fournis et des programmes envisagés, la situation n'a pas évolué positivement.

Pour mesurer la capacité du remboursement du client, la banque exige à chaque sollicitation la constitution d'un dossier plus au moins étoffé, lui permettant de connaître le demandeur et ses intentions futures, une connaissance qui s'avère primordiale pour mesurer les risques à courir et l'opportunité pour elle d'apporter son concours.

En effet, nous avons constaté que les aspects techniques liés au financement nécessite une rigueur de travail dans l'étude et l'octroi du crédit, par rapport aux risques liés au crédit repose essentiellement sur les garanties exigées, celle-ci est nécessaire pour le bon déroulement de l'opération d'une part et pour mieux sécuriser les banques et les clients d'autre part.

Avant toute chose la banque doit identifier et évaluer les risques avant de pouvoir les traiter par l'instauration de techniques permet de visualiser rapidement et efficacement les dangers potentiels sur chaque portefeuille.



**Chapitre 03 : Méthodes  
d'évaluation des risques des crédits  
bancaires au sein de la BADR**

# **Chapitre 03: Méthodes d'évaluation des risques des crédits bancaires au sein de la BADR**

---

## **Introduction**

Dans le cadre de ce mémoire, une analyse approfondie sera menée sur l'étude que mène le banquier suite à la demande des clients d'un crédit pour le financement de leur projet d'investissement. Cette analyse examinera les différents aspects du, y compris les conditions de prêt, les modalités de remboursement, les risques associés et l'impact sur la performance financière de l'entreprise bénéficiaire. C'est les différents éléments que nous allons étudier dans ce 3<sup>e</sup> chapitre après avoir donné un aperçu sur l'organisme d'accueil.

## **Section 1: Présentation de la Banque de l'Agriculture et du Développement Rural (BADR)**

La Banque de l'Agriculture et du Développement Rural est une institution financière nationale créée par décret n° 81-106-le 13 mars 1982.

### **1.1. Historique de la BADR**

La banque de l'agriculture et du développement rural est une institution financière nationale créée par le décret numéro 81/106-le 13 mars 1982.

La BADR est une société par action au capital social de 2.200.000.000 DA, chargée de fournir aux entreprises publiques économiques conseils et assistance dans l'utilisation et la gestion des moyens de paiements mis à leurs disposition et ce dans le respect secret bancaire.

En vertu de la loi 90/10 du 14 Avril 1990 relative à la monnaie et au crédit, la BADR est devenue une personne morale effectuant les opérations de réception des fonds du public, les opérations d'octroi des crédits, ainsi que la mise à la disposition de la clientèle les moyens de paiement et de gestion.

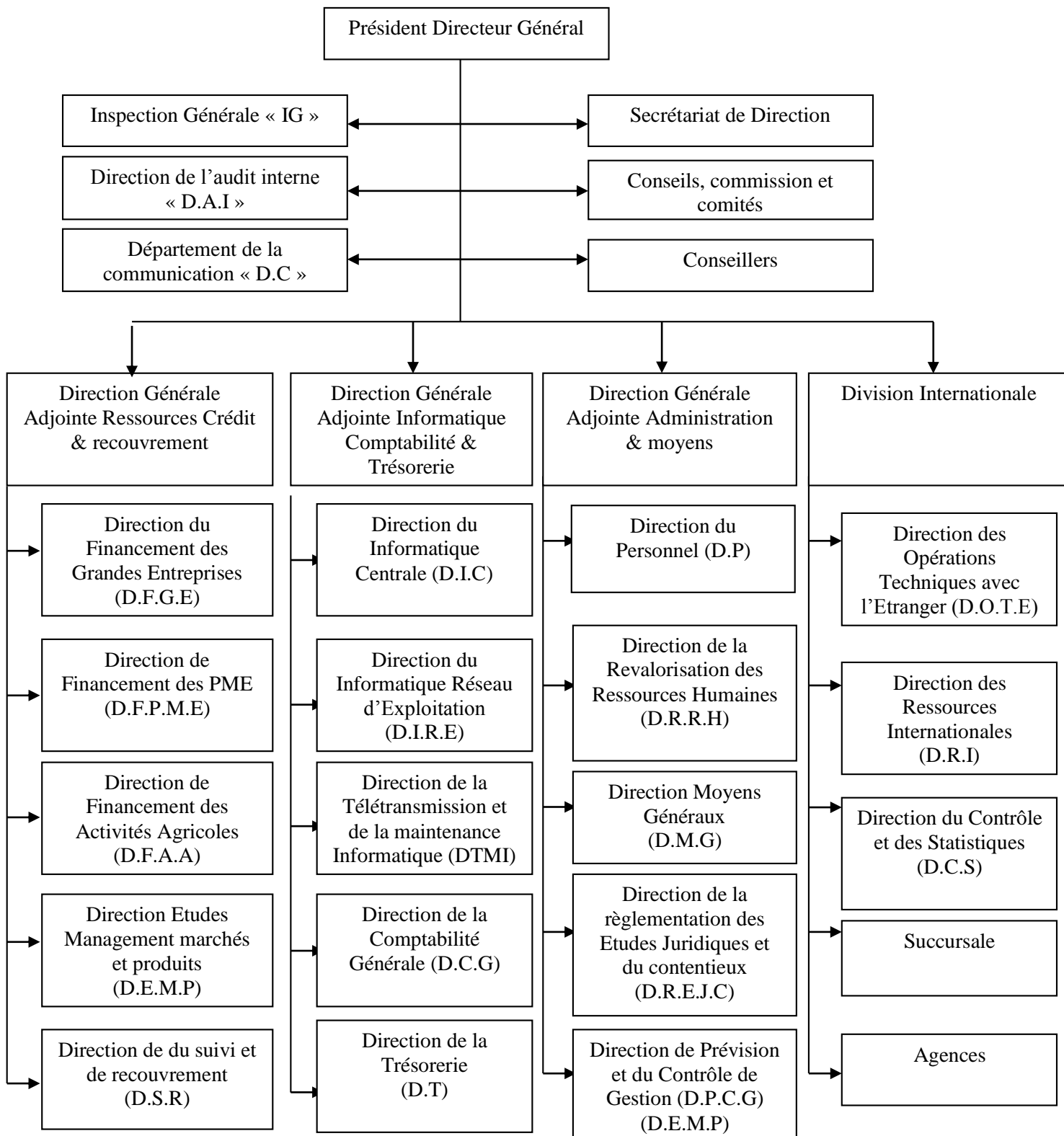
Depuis 1999, le capital social de la BADR a augmenté et atteint le seuil de 33.000.000 DA.

Constituée initialement le 140 agences cédées par la Banque Nationale d'Algérie (BNA), son réseau compte aujourd'hui 310 agences et 42 groupes régionaux d'exploitation (GRE) (ex-succursales). Près de 7000 cadres et employés activent au niveau des structures centrales, régionales et locales. Son chiffre d'affaires s'élève à plus de 26.800.000.000 DA.

## Chapitre 03: Méthodes d'évaluation des risques des crédits bancaires au sein de la BADR

De par la densité de son réseau et l'importance de son effectif, la BADR est considérée par le " BANKERS ALMANCH" (édition 2001) comme la première banque en Algérie. Elle occupe le premier rang au plan national, et le 668ème au niveau mondial sur environ 4100 banques

**Figure n°03** : Organigramme de la BADR



## **Chapitre 03: Méthodes d'évaluation des risques des crédits bancaires au sein de la BADR**

---

### **1.2. Les missions et objectifs de la BADR**

#### **1.2.1. Les principales missions de la BADR :**

Les principales missions de la BADR sont :

- Le traitement de toutes les opérations de crédit ; de change et de trésorerie ;
- L'ouverture des comptes à toute personne faisant la demande ; La réception des dépôts à vue et terme ;
- La participation à la collecte de l'épargne ;
- La contribution au développement du secteur agricole ;
- L'assurance de la promotion des activités agricoles, agro-alimentaire, agro-industrielle et artisanale ;
- Le contrôle avec les autorités de tutelle de la conformité des mouvements financiers des entreprises domiciliées.

#### **1.2.2. Les objectifs de la BADR**

La BADR a pour objectifs :

- L'augmentation des ressources aux meilleurs coûts et rentabilisation de celle-ci par des crédits productifs et diversifiés dans le respect des règles ;
- La gestion rigoureuse de la trésorerie de la banque tant qu'en dinars qu'en devises ;
- La satisfaction de ses clients en leur offrant des produits et services susceptibles de répondre à leurs besoins ;
- L'adaptation d'une gestion dynamique en matière de recouvrement ;
- Le développement commercial par l'introduction de nouvelles techniques managériales tel que le marketing et l'insertion d'une nouvelle gamme de produits.

Le développement commercial par l'introduction de nouvelles techniques managériales telles que le marketing et l'insertion d'une nouvelle gamme de produits.

### **1.3. L'attribution de la BADR**

L'organisation générale de la BADR s'articule autour de huit(08) fonctions ou groupes de fonctions :

- Le groupe de fonction « ressources, crédits et recouvrement » ;

## **Chapitre 03: Méthodes d'évaluation des risques des crédits bancaires au sein de la BADR**

---

- Le groupe de fonction « informatique, comptabilité et trésorerie » ;
- Le groupe de fonction « administration et moyen » ;
- La fonction « international » ;
- La fonction « contrôle » ;
- La fonction « communication » ; La fonction « exploitation » ;
- La fonction « management ».

Les trois premiers groupes de fonction sont placés sous la responsabilité de trois directeurs généraux adjoints.

- La fonction « international » est placée sous la responsabilité d'un divisionnaire.
- La fonction « contrôle » et « communication » sont attachées directement au président directeur général.
- La fonction « exploitation » est prise en charge essentiellement par le réseau ; constitue des groupes régionaux d'exploitation (GRH) et des agences.

La fonction « management » concerne et implique l'ensemble des gestionnaires de la banque. Elle consiste en l'exercice des responsabilités aux différents niveaux hiérarchiques. Elle se manifeste également au niveau des espaces de réflexion, de concertation, et de contribution collective à traitement de grand problème de la BADR.

La BADR de Tizi Ouzou «579 » a été créée en 1982 après la restructuration de la BNA, sise au centre ville Ouacif. Cette agence est dotée, dans le cadre du plan d'action à long terme de la BADR, d'un système de « banque assise » avec un service personnalisé. Ce système repose sur une nouvelle organisation et méthode de travail où l'on distingue deux groupes de travail : le « front office » et le « back office ».

Le Front Office offre, à la clientèle, un espace convivial et adapté, lui garantissant un service personnalisé à travers la prise en charge et le traitement de l'ensemble de ses transactions bancaires par un chargé de clientèle et l'opportunité d'une assistance et d'un conseil de premier ordre, en matière de gestion des fortunes, de placements bancaires et financiers.

## Chapitre 03: Méthodes d'évaluation des risques des crédits bancaires au sein de la BADR

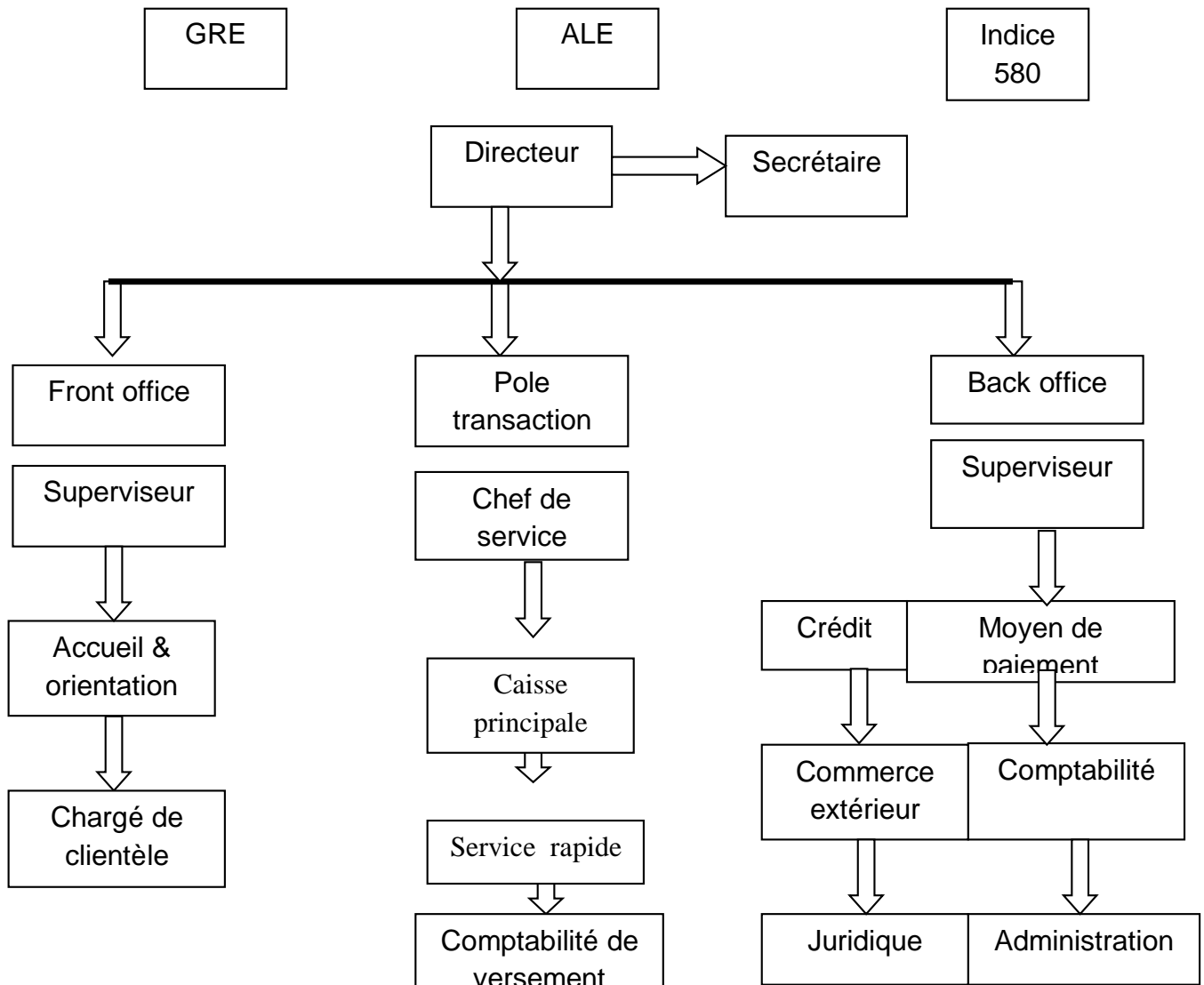
Le Back Office constitue, quant à lui, un compartiment qui regroupe les potentialités techniques et humaines (comptables et analystes financiers) pour traiter en temps réel les ordres et les opérations reçues du Front Office et du réseau de la compensation. Il assure, ainsi, le lien entre les différents services de l'agence et les organismes extérieurs.

### Section 02 : Présentation de l'agence BADR (580)

Etant une banque assise, les agences de la BADR ont un aspect organisationnel spécifique qui les distingue des autres agences.

Ainsi, l'organisation de l'agence BADR 580 se présente comme illustré par l'organigramme ci-après :

#### 1.1. Organigramme de l'agence BADR 580 (Figure n°04)



Source : Direction générale, banque BADR, agence (579), 2024.

## **Chapitre 03: Méthodes d'évaluation des risques des crédits bancaires au sein de la BADR**

---

### **1.2. Présentation et organisation du service crédit :**

Le service crédit représente la cellule de base de toute agence, du fait qu'il est chargé de faire fructifier les ressources de la banque et de dégager des bénéfices par l'octroi de crédits seins.

Il se décompose en compartiments étroitement liés, lesquels se partagent les tâches, de la réception des demandes de la clientèle au suivi de l'utilisation des crédits, en passant par l'étude des dossiers.

Pour lui permettre de répondre à cette mission prépondérante dans le devenir de la banque, le service crédit a été segmenté en deux compartiments bien distincts :

- La cellule étude et analyse ;
- La cellule engagement et la cellule juridique pour le suivi du contentieux et de la gestion administrative.

#### **1.2.1. Les relations du service crédit**

Pour son fonctionnement, le service crédit entretient des relations directes avec les autres compartiments de l'agence, et des relations indirectes avec les autres structures de la banque, notamment la succursale et les différentes directions centrales.

En effet, le service crédit entretient des relations fonctionnelles avec :

##### **1.2.1.1. Les services de l'agence**

à savoir :

- Le service caisse et portefeuille pour les retraits, virements et versements, encaissement et escompte d'effets ;
- Le service étranger dans le cadre des crédits extérieurs ;
- Le service contrôle.

##### **1.2.1.2. Les autres structures de la Banque**

La banque a d'autres structures qui sont :

- Le groupe régional d'exploitation du rattachement auxquels sont transmis les dossiers de crédit pour prise de décision dans la limite de ses prorogatives ;

## **Chapitre 03: Méthodes d'évaluation des risques des crédits bancaires au sein de la BADR**

---

- La direction des crédits pour assistance, évaluation et mise en place des crédits ;
- La direction financière en matière de mobilisation des crédits et de besoins financiers ;
- La direction des affaires juridiques et contentieuse pour orientation juridique et gestion des affaires précontentieuses et contentieuses ;
- La direction de la comptabilité.

### **1.2.1.3. De plus le service crédit consulte d'autres organismes à savoir :**

- Les centrales de la Banque d'Algérie ;
- Les administrations : fiscales, douanes et conservation foncière...

Le service crédit est un compartiment stratégique pour le suivi et la pérennité d'une banque. En effet, seul le meilleur emploi des ressources collectées, pourrait permettre à celle-ci de réaliser des bénéfices susceptibles non seulement d'assurer son existence mais également d'élargir son activité.

- Peu de respect des procédures.

Toutefois, avec l'e-paiement introduit récemment en Algérie, les banques algériennes seront plus engagées à la modernisation. Il est préalable également que le processus de modernisation des banques suivra son cours et reste à l'écoute des évolutions technologiques et des besoins du marché tout en insistant sur la nécessité de prêter attention aux systèmes mondiaux en évolution pour mettre à jour notre système financier pour davantage de qualité et de service. La sécurisation de ce mode de paiement est garantie par la Banque d'Algérie.

### **Section 02 : Montage et étude d'un dossier de crédit d'investissement**

Pour l'octroi d'un crédit bancaire, en premier lieu l'investisseur doit présenter un dossier qui renferme tous les documents nécessaires pour le traitement de la demande et l'analyse de la situation financière de demandeur du crédit.

## **Chapitre 03: Méthodes d'évaluation des risques des crédits bancaires au sein de la BADR**

---

### **2.1. Constitution du dossier :**

Les documents exigés par le banquier, dans le cadre de la constitution d'un dossier de crédit d'investissement, peuvent différer selon la nature de l'investissement envisagé, ou encore la qualité et l'ancienneté de la relation du client avec sa banque.

Le dossier à fournir pour la mise en place du crédit d'investissement est constitué des documents suivants :

- Une demande écrite signée par le client, incluant la nature des concours sollicités, leurs montants, leurs durées, leurs objectifs et enfin les modalités de leurs remboursements;
- Une étude technico-économique;
- Note de présentation des promoteurs, et de leurs situations patrimoniales;
- Autorisation émanant des autorités compétentes, pour les projets soumis à une autorisation ;
- Bilans et Tableaux de comptes de résultat des trois **(03)** derniers exercices pour les entreprises en activité ;
- Bilan d'ouverture de l'entreprise, bilans et **TCR** prévisionnels établis selon la durée de vie du projet;
- Devis estimatifs et quantitatifs des travaux, factures pro forma des équipements à acquérir ;
- Planning de réalisation du projet et plan de financement ;
- Copie du registre de commerce, des statuts juridiques de l'entreprise (**SNC, SARL, SPA, EURL, ... etc.**) ;
- Documents administratifs (titre de propriété des terrains, permis de construire, bail de location...etc.), éventuellement, la décision d'octroi d'avantages fiscaux délivrée par l'**ANDI**<sup>69</sup> (ex **APSI**<sup>70</sup>) ;
- Attestations fiscales et parafiscales dûment apurées et datant de moins de trois **(03)** mois pour les entreprises en activité, une déclaration d'existence pour les nouvelles entreprises, ou encore le calendrier de remboursement des dus antérieurs avec l'administration fiscale ;

---

<sup>69</sup> ANDI : Agence Nationale de Développement de l'Investissement

<sup>70</sup> APSI : Agence de Promotion, de Soutien et de suivi des Investissements

## **Chapitre 03: Méthodes d'évaluation des risques des crédits bancaires au sein de la BADR**

---

- Plan de financement.

### **2.2. L'évaluation de la situation financière**

#### **2.2.1. Analyse de la viabilité**

Après s'être assuré de la conformité et de l'authenticité des documents reçus, le banquier procède à l'étude de la viabilité du projet, qui rappelle en le constitue un préalable à toute appréciation de sa rentabilité, car on ne peut parler de rentabilité, que pour les projets viables. Cette étude se fera à travers les étapes suivantes :

- L'analyse commerciale ;
- L'analyse du marché ;
- L'analyse technique ;
- L'analyse des coûts.

#### **2.2.2. L'analyse commerciale**

Les éléments qualitatifs, sur lesquels portera l'analyse commerciale du banquier sont les « *quatre P* » de *MC Carthy*, à savoir :

- Product (produit) ;
- Price (prix) ;
- Place (la distribution) ;
- Promotion (la communication).

##### **2.2.2.1. Le produit**

En matière de produit le banquier sera amené à se poser les questions suivantes :

- Quelle est la gamme du produit commercialisé ;
- Quelle la qualité du produit ;
- Quelles sont ses éventuelles produits de substitution ;
- Quel est son degré d'obsolescence ;

## **Chapitre 03: Méthodes d'évaluation des risques des crédits bancaires au sein de la BADR**

---

- Quelle est la nature du produit proposé (bien, service)
- Quelle est le Type du produit (bien d'équipement, de consommation intermédiaire ou encore les biens de consommation finale)
- Quelles sont les caractéristiques du produit
- Quelle est la technologie utilisée par l'entreprise
- Quelles sont les utilisations possibles de ce produit
- Quel est le prix de ce produit
- Quelle est la catégorie de la clientèle visée (age, sexe,....etc.)

### **2.2.2.2. Le prix**

En matière de prix, il faudra penser :

- A la compétitivité des prix pratiqués par l'entreprise ;
- A la stratégie de prix de l'entreprise (stratégie de pénétration ou d'écémage<sup>71</sup>) ;
- A l'existence de contrainte réglementaire en matière de prix et en matière de concurrence (ex : prix administrés).

### **2.2.2.3. La distribution**

En matière de distribution le banquier doit axer son analyse autour des questions suivantes :

- Est-ce que l'entreprise distribue elle-même ses produits, ou elle la confie à quelqu'un d'autre.
- Est-ce que le réseau de distribution est lâche, ou séré ; <sup>72</sup>
- Quel est Le type du circuit (direct, court, long) ;

---

<sup>71</sup>La stratégie d'écémage consiste pour l'entreprise, en la pratique de prix élevés, de manière à s'adresser à une clientèle peu soucieuse des prix.

<sup>72</sup>Un réseau avec plein de collaborateurs.

## **Chapitre 03: Méthodes d'évaluation des risques des crédits bancaires au sein de la BADR**

---

- Quelles sont les performances du service après vente ;
- Quelle est l'efficacité de la distribution.

### **2.2.2.4. La promotion**

En matière de promotion l'intérêt du banquier portera sur :

- Le type de supports publicitaires utilisés (les médias, l'affichage, le sponsoring...etc.)
- Est-ce que l'entreprise fait part d'ingéniosité en matière de promotion,
- En matière de promotion l'entreprise, se situe où par rapport à la concurrence, et quels sont les coûts supportés par cette dernière.

### **2.2.3.L'analyse du marché**

Du fait qu'il revêt un intérêt capital pour l'entreprise, car il constitue le lieu où est écoulee toute sa production, le banquier doit analyser le marché pour prévoir ou expliciter les problèmes rencontrés, ou ceux susceptibles de mettre en péril l'existence de l'entreprise et sa pérennité. L'analyse du marché se construit sur la base des points suivants :

- L'analyse de la demande passée et présente ;
- L'appréciation de la demande future ;
- L'appréciation de l'offre (passée, présente et future) ;
- Les parts de marché détenues et l'analyse de la concurrence ;
- Les perspectives de croissance du marché et les produits de substitution envisageables ;
- La capacité de l'entreprise à s'adapter aux éventuels changements du marché ;
- Les marchés visés (local, régional et/ou national) et le dynamisme de la force de vente.

### **2.2.4.L'analyse technique**

L'analyse technique porte sur :

## **Chapitre 03: Méthodes d'évaluation des risques des crédits bancaires au sein de la BADR**

---

- Le processus de production ;
- Les caractéristiques des moyens de production ;
- Les besoins de l'entreprise ;
- La localisation de l'unité de production.

### **2.2.4.1. Le processus de production**

En entend par processus de production, tous les procédés de fabrication adoptés par l'entreprise, dont les choix sont conditionnés la plus part du temps, par des considérations techniques ou économiques (imposition de certaines matières premières....etc.). Il y'a lieu de signaler que faire un bon choix pour l'entreprise et réussir son application est très important, car il permet de réduire le prix de revient du produit, améliorant ainsi sa compétitivité sur le marché.

### **2.2.4.2. Les caractéristiques des moyens de production**

Le choix des moyens de production ainsi que leurs caractéristiques, sont étroitement liés au volume de production envisagé et au processus sélectionné. Avec la multitude d'équipements de prix et de performances variées, disponible sur le marché, ce choix devient de plus en plus facile.

La gamme des matériels conditionnera fortement la souplesse de l'exploitation future et leur choix devra reposer sur une analyse aussi précise que possible des conditions ultérieures de fonctionnement. Pour cet effet, et afin d'apprécier ces moyens de productions, le banquier concentrera son analyse autour de certains points tels la capacité de production, la superficie des locaux, le niveau d'obsolescence...etc. Il s'efforcera alors, à répondre aux questions suivantes :

- Quelles sont les immobilisations réellement productives ?
- Quelle est la durée de vie de ces immobilisations ?
- A quel niveau d'obsolescence sont-elles ?

### **2.2.4.3. Les besoins de l'entreprise :**

## **Chapitre 03: Méthodes d'évaluation des risques des crédits bancaires au sein de la BADR**

---

Une fois la détermination du processus de production, ainsi que les caractéristiques des moyens de production faite ; le banquier devra déterminer de manière précise les besoins de l'entreprise, tant pour la période d'investissement (bâtiments, matériels divers, mains-d'œuvre...etc.) que pour celle de l'exploitation (matières premières, eau, énergie, mains-d'œuvre...etc.), dans le but de se faire une idée précise sur le coût de démarrage, d'extension et de fonctionnement de l'entreprise.

### **2.2.4.4. La localisation de l'unité de production**

Ce choix se présente de façon différentielle d'une activité à une autre. Peut être imposé dans certains cas (exploitation de gisements... etc.), ou encore envisagée par l'entreprise en un grand nombre de points. Concernant cet aspect l'analyse du banquier, portera essentiellement sur la validité des choix de l'entreprise en matière d'implantation, en prenant compte la localisation du marché au quel est destiné le produit, ainsi que la localisation de ses principaux fournisseurs...etc.

### **2.2.4.5. Le délai de réalisation**

Au sujet des délais de conception le banquier aura à vérifier la faisabilité technique et humaine du planning de réalisation, de manière à éviter les surcoûts engendrés par tout retard accusé dans la réalisation du projet.

## **2.3. L'analyse des coûts**

L'analyse des coûts consiste à contrôler la validité de tous les coûts se rapportant au projet, s'agissant de ceux liés à l'investissement, ou ceux de l'exploitation. En raison de l'importance ces coûts, l'analyste doit mener une étude complète de manière à ne pas oublier aucun coût, rendant ainsi son étude plus crédible.

Sur cet angle, l'évaluateur doit s'intéresser :

- ✓ En matière d'investissement, aux :
  - Différents frais et valeurs des immobilisations incorporelles (prospection, études et recherches, brevets et licences, frais préliminaires, intérêts intercalaires,... ;
  - A la nature du terrain de construction, au montant de revient du terrain,... ;

## **Chapitre 03: Méthodes d'évaluation des risques des crédits bancaires au sein de la BADR**

---

- Aux différentes immobilisations corporelles telles que les constructions, les bâtiments, autres bâtiments d'exploitation,... ;
- Aux machines et matériels d'exploitation ;

✓ En matière d'exploitation, aux :

- Au montant des différentes charges telles que les matières et fournitures, les matières premières, les frais du personnel, les impôts et taxes, aux dotations aux amortissements,...etc.

### **2.4. Analyse de la rentabilité**

#### **2.4.1. L'analyse de la rentabilité avant financement du projet**

Ils s'agit d'apprécier la rentabilité intrinsèque du projet en dehors de tout concours financier. Mais avant d'entamer cette étude, il y'a lieu de définir quelques concepts relatifs au projet notamment :

- La durée de vie de l'investissement et le niveau de production ;
- La nature des flux ;
- La comparaison des flux de trésorerie.<sup>73</sup>

#### **2.4.2. La durée de vie de l'investissement et le niveau de production**

Toute au long de sa vie un projet traverse quatre (04) phases distinctes à savoir :

- La phase d'investissement ;
- La phase de montée en cadence ;
- La phase du régime de croisière ;
- La fin du projet.

---

<sup>73</sup> DOV OGIEN, Gestion financière de l'entreprise, 4<sup>ème</sup> édition, Dunod, 2018, p 17.

## **Chapitre 03: Méthodes d'évaluation des risques des crédits bancaires au sein de la BADR**

---

### **2.4.2.1. La phase d'investissement :**

La phase d'investissement appelée aussi durée de réalisation, est comme son nom l'indique, la période durant laquelle le projet est en réalisation.

### **2.4.2.2. La phase de montée en cadence :**

C'est la phase durant laquelle l'entreprise se familiarise avec la technologie et les équipements. Plus le projet est complexe la période de montée en cadence est longue. Dans les projets industriels (**PMI, PME**), elle est de deux (02) à (03) trois ans en moyenne. Durant cette période la production de l'entreprise n'atteint pas le plein régime.

### **2.4.2.3. La phase du régime de croisière**

C'est la période durant laquelle l'entreprise atteint sa vitesse de croisière, c'est-à-dire quelle atteint le plein régime (elle produit à 100% de sa capacité, les équipements tournent à leurs pleine puissance).

### **2.4.2.4. La phase finale :**

Elle représente les dernières années du projet. Pour déterminer la durée de vie de l'investissement, qui est strictement différente de sa durée comptable, l'évaluateur aura comme repère l'une des trois durées suivantes :

- La durée de vie économique des équipements ;
- La durée de vie du produit ;
- La durée de vie de la technologie.

#### **A. La durée de vie économique des équipements :**

C'est la durée d'exploitation de l'investissement, qui est différente de celle de sa durée d'amortissement.

#### **B. La durée de vie du produit**

C'est la période pendant laquelle le produit est commercialisé par l'entreprise, au-delà de cette période le produit deviendra dépasser, et connaîtra des problèmes de mévente.

## Chapitre 03: Méthodes d'évaluation des risques des crédits bancaires au sein de la BADR

---

### C. La durée de vie de la technologie

Il s'agit de la durée de vie de la technologie utilisée par l'entreprise dans le cadre de son projet, c'est-à-dire la durée pendant laquelle la technologie de l'entreprise n'est pas obsolète.

Dans l'analyse des flux on ne prend pas en considération la différence entre les charges et les produits, car certaines charges ne sont pas décaissables.

#### 2.4.3. La détermination des flux de trésorerie

La détermination des flux de trésorerie passe par six (06) étapes :

- Elaboration de l'échéancier des investissements ;
- Elaboration de l'échéancier des amortissements ;
- Détermination de la valeur résiduelle de l'investissement (*VRI*) ;
- Détermination du besoin en fonds de roulement (*BFR*) ;
- Elaboration des comptes de résultats annuels (*TCR*) ;
- Etablissement des flux de trésorerie sur la durée de vie.

##### 2.4.3.1. Les dépenses d'investissements

Il s'agit de répartir dans le temps, selon la durée de réalisation les différentes dépenses d'investissement, qui sont :

- Les frais de création de la société (*frais préliminaires*) ;
- Les terrains ;
- Les constructions ;
- Les équipements ;
- La formation ;
- Le *BFR* (devant servir comme fonds de démarrage) ;

## **Chapitre 03: Méthodes d'évaluation des risques des crédits bancaires au sein de la BADR**

---

- Les imprévus.

### **2.4.3.2. Echancier d'amortissement :**

Il s'agit de déterminer, pour chaque année, la somme de l'amortissement des investissements, et ce tout au long de la durée de vie du projet, selon l'une des méthodes d'amortissement suivantes :

## **Section 03 : Analyse financière d'un crédit pour l'entreprise**

Dans cette section, on tâchera d'expliquer le suivi d'une opération d'octroi de crédit d'investissement d'un client domicilié déjà au sein de la banque.

### **3.1. Présentation de la société**

L'entreprise en question est la SARL « INTERLAIT », une entreprise spécialisée dans la production et transformation de lait cru. Elle active depuis 2015, avec un effectif à ce jour de 19 salariés.

Statut juridique : Personne Morale.

Forme juridique : SARL

Siège social : Rue des frères Beggaz, Nouvelle ville, Cne Daira et Wilaya de Tizi Ouzou.

Secteur d'activité : Agro-alimentaire ;

#### **3.1.1. Implantation du projet :**

Le projet sera implanté dans la zone Industrielle de de Tala, un village de situé dans la commune Tizi-Ouzou en. Cette zone occupe une superficie de 0,872 km<sup>2</sup> et situé à 16 km à l'est du chef-lieu de la commune Tizi-Ouzou.

#### **3.1.2. Description du projet :**

Le projet consiste en l'extension d'une fromagerie déjà existante par l'acquisition d'une unité de production de mozzarella, par la mise en place d'un espace d'une production dédié, l'acquisition des équipements nécessaires tels que des cuves à fermentation, des émotteurs et des moules à fromage, et la formation d'un personnel qualifié pour la fabrication de la mozzarella.

Toutes les normes de qualité internationales seront mises en place pour garantir la sécurité alimentaire et la qualité des produits, ainsi que tous les processus nécessaires pour maximiser les rendements et réduire les coûts.

## **Chapitre 03: Méthodes d'évaluation des risques des crédits bancaires au sein de la BADR**

---

L'unité, objet de l'extension, se concentrera sur des variétés de mozzarella innovantes et de qualité supérieure pour se démarquer sur le marché, avec la mise en place de stratégies de marketing efficaces pour promouvoir les produits et atteindre les consommateurs ciblés.

### **3.1.3. Présentation des produits prévus**

La mozzarella est un fromage italien frais et délicieux, populaire dans le monde entier. Originnaire de la région de Campanie en Italie, la mozzarella est traditionnellement fabriquée à partir de lait de bufflonne, mais peut également être faite à partir de lait de vache.

La mozzarella est douce et crémeuse, avec une texture lisse et ferme. Elle est souvent utilisée pour garnir les pizzas, les salades et les plats de pâtes. Elle peut également être dégustée seule, accompagnée de tomates fraîches, etc.

### **3.2. Impact du projet :**

Le promoteur est de plus en plus conscient de l'impact de ses choix sur l'environnement, lui-même, également sur l'économie locale. En utilisant des matières premières locales, il pourra contribuer à réduire les coûts de transport et à renforcer l'économie de la région.

Dans ce cadre, le projet a pour objectif d'identifier et de sélectionner des matières premières de qualité provenant de producteurs locaux (essentiellement le lait). Il travaillera en étroite collaboration avec les acteurs de la région pour créer des partenariats durables et responsables, tout en favorisant la production locale.

En utilisant des matières premières locales, il réduira la dépendance de notre économie à l'importation, tout en contribuant à la croissance économique de la région.

Le promoteur est convaincu que cela peut avoir un impact positif sur l'ensemble de la chaîne de valeur, de la production à la consommation.

### **3.3. Structure d'investissement et coût du projet**

#### **3.3.1. Structure d'investissement :**

L'estimation globale du projet, objet de la présente demande de crédit de financement est de 344 379 102 DA, se décompose comme suit :

## Chapitre 03: Méthodes d'évaluation des risques des crédits bancaires au sein de la BADR

**Tableau n° 01 : Structure d'investissement**

Désignations des investissements	Quantité	Montant en Euro	Montant en DA
Travaux de construction déjà réalisé 61%			125 740 000,00
Travaux de construction à réaliser			32 178 478,00
Equipements déjà acquis			39 245 407,62
ligne de production de fromage mozzarella	1	320 000,00	48 000 000,00
Toiture en charpente métallique	1		7 471 200,00
Pose de chape en béton, carrelage...			2 263 000,00
Adoucisseur, duplex, charbon, aqua box...			1 762 000,00
Carrelage anti acide + colle Epoxy + joints		49 738,58 €	7 460 787,00
F/P d'un poste détente 250 m <sup>3</sup> /H			2 544 000,00
F/P d'un poste 630 KVA			4 850 000,00
Chaudière à vapeur			5 620 375,00
Conditionneuse, compresseur d'air, thermo formeuse ..			24 785 895,00
Groupe électrogène 400 KVA			5 252 100,84
câblage, fil, gaine ...			2 521 008,40
Echangeur pompe et tube		31 157,00 €	4 673 550,00
F/P des panneaux sandwich			7 739 800,00
Fabrication de groupe d'eau glacé			13 776 500,00
Centrale de traitement d'air et groupe de production d'eau glacé		400 895,58 €	8 495 000,00
<b>TOTAL</b>			<b>344 379 101,86</b>

### 3.3.2. Planning de réalisation

Le promoteur possède toutes les autorisations requises pour la réalisation de son projet. Ce dernier est déjà en activité ; il s'agit d'une extension. Par ailleurs, les travaux d'extension sont à un taux d'avancement de 61%. De ce fait, le planning de réalisation comprendra les étapes suivantes :

Réalisation des travaux de construction restants, durée : 04 mois. . Acquisition et installation des équipements, durée : 08 mois ;

La durée totale de réalisation estimée à 12 mois.

## Chapitre 03: Méthodes d'évaluation des risques des crédits bancaires au sein de la BADR

**Tableau n°02 : planning général de réalisation**

Désignation	Mois 1	Mois 2	Mois 3	Mois 4	Mois 5	Mois 6	Mois 7	Mois 8	Mois 9	Mois 10	Mois 11	Mois 12
Travaux de construction												
Acquisition et installation des équipements												

### 3.3.3. Effectif du personnel

**Tableau n° 03: Moyens humains de l'entreprise**

Désignation	Effectif prévu
Cadre	02
Maitrise	05
Exécution	10
<b>Total</b>	<b>17</b>

### 3.3.4. Coût de projet

#### a. Coût de la matière première

**Tableau n° 04 : Coûts des matières premières**

Catégories	Capacité l./Jour	Nombre de J/Année	Coût d'achat	Montant
Achat de lait	<b>25 000</b>	<b>250</b>	<b>7</b>	437 500 000,00
<b>TOTAL</b>				437 500 000,00

Désignation	Première année	Deuxième année	Troisième année	A partir de la quatrième année
Taux	60%	70%	80%	90%
Coût d'achat du lait	262 500 000,00	306 250 000,00	350 000 000,00	393 750 000,00
Désignation	Première année	Deuxième année	troisième année	À partir de la Quatrième année
Taux moyen	60%	70%	80%	90%
Chiffre d'affaire	583 500 000,00	680 750 000,00	778 000 000,00	875 250 000,00
% services	10%	10%	10%	10%
Autres	58 350 000,00 68	075 000,00 77	800 000,00 87	525 000,00

## Chapitre 03: Méthodes d'évaluation des risques des crédits bancaires au sein de la BADR

consommations				
TOTAL des Consommations	320 850 000,00	374 325 000,00	427 800 000,00	481 275 000,00

### b. Coût des services :

Ces derniers regroupent principalement les coûts du marketing et de publicité destinés à la promotion et à la vente des produits, coûts de-Publicité, les coûts de voyage, les coûts de participation à des salons et autres événements Compte tenu des normes généralement admises au niveau du secteur, les services représentent près de 3% du chiffre d'affaire réalisé toutes prestations confondues.

**Tableau n°05 : Part des services dans le chiffre d'affaire de l'entreprise**

Désignation	Première année	Deuxième année	Troisième année	A partie de la quatrième année
Taux moyen	60%	70%	80%	80%
Chiffre d'affaire	583 500 000,00	680 750 000,00	778 000 000,00	875 250 000,00
TOTAL	583 500 000,00	680 750 000,00	778 000 000,00	875 250 000,00
% services	3%	3%	3%	3%
Services	17 505 000,00	20 422 500,00	23 340 000,00	26 257 500,00
TOTAL des services	17 505 000,00	20 422 500,00	23 340 000,00	26 257 500,00

### c. Frais d'assurance

Les frais d'assurance représentent un montant de 3.32% du chiffre d'affaire sur une durée de 02 mois du chiffre d'affaire (stock produit fini).

### Frais financiers et échéancier de remboursement

**Tableau n° 06 : Echancier de remboursement**

Année	Trimestre	Capital restant	Remboursement Intérêts	Intérêts
Année 1	T1	147 215 216,24	0,00	1 840 190,20
	T2	147 215 216,24	0,00	1 840 190,20
Année 2	T1	147 215 216,24	0,00	1 840 190,20
	T2	147 215 216,24	0,00	1 840 190,20
Année 3	T1	147 215 216,24	9 200 951,02	1 840 190,20
	T2	138 014 265,23	9 200 951,02	1 725 178,32
Année 4	T1	128 813 314,21	9 200 951,02	1 610 166,43
	T2	119 612 363,20	9 200 951,02	1 495 154,54
Année 5	T1	110 411 412,18	9 200 951,02	1 380 142,65
	T2	101 210 461,17	9 200 951,02	1 265 130,76
Année 6	T1	92 009 510,15	9 200 951,02	2 530 261,53

## Chapitre 03: Méthodes d'évaluation des risques des crédits bancaires au sein de la BADR

	T2	82 808 559,14	9 200 951,02	2 277 235,38
Année 7	T1	73 607 608,12	9 200 951,02	2 024 209,22
	T2	64 406 657,11	9 200 951,02	1 771 183,07
Année 8	T1	55 205 706,09	9 200 951,02	1 518 156,92
	T2	46 004 755,08	9 200 951,02	1 265 130,76
Année 9	T1	36 803 804,06	9 200 951,02	1 012 104,61
	T2	27 602 853,05	9 200 951,02	759 078,46
Année 10	T1	18 401 902,03	9 200 951,02	506 052,31 10
	T2	9 200 951,02	9 200 951,02	253 026,15
<b>TOTAL</b>			<b>147 215 216,24</b>	<b>30 593 162,12</b>

Les caractéristiques de l'emprunt :

- Durée : 10 ans ;
- Taux d'intérêt : 5.5 %;
- Différé : 03 ans après entrée en exploitation.

### 3.4. Structure de financement

L'estimation globale du projet, objet de la présente demande de crédit de financement est de

344 379 102 DA, se décompose comme suit :

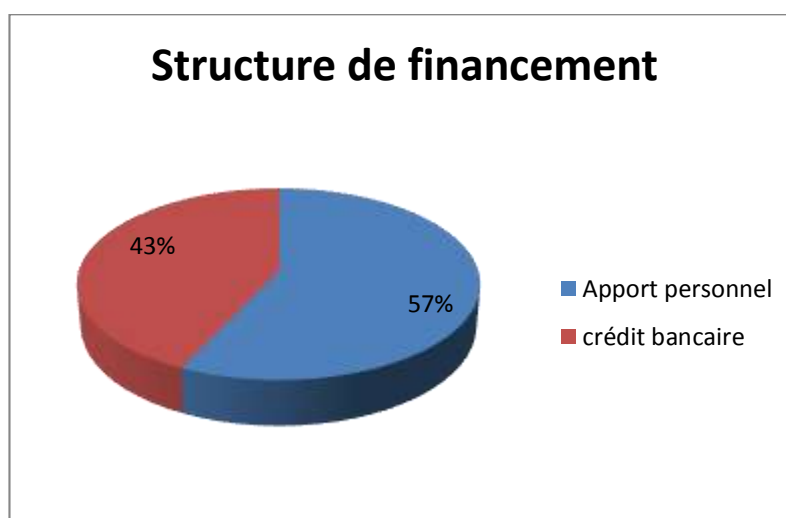
**Tableau n° 07 : Coût du projet**

Désignations	Montant en Euro	Montant en DA	Crédit bancaire	%	Apport naturel	%
Travaux de construction déjà réalisé 61%		125 740 000,00	0	0%	125 740 000,00	100%
Travaux de construction à réaliser		32 178 478,00	0	0%	32 178 478,00	100%
Equipements déjà acquis		39 245 407,62	0	0%	39 245 407,62	100%
ligne de production de fromage mozzarella	320 000	48 000 000,00	48 000 000,00	100%	0	0%
Toiture en charpente métallique		7 471 200,00	7 471 200,00	100%	0	0%
Pose de chape en béton, carrelage...		2 263 000,00	2 263 000,00	100%	0	0%
Adoucisseur, duplex, charbon, aqua box...		1 762 000,00	1 762 000,00	100%	0	0%
Carrelage anti acide	49 738,58	7 460	7 460 787,00	100%	0	0%

## Chapitre 03: Méthodes d'évaluation des risques des crédits bancaires au sein de la BADR

+ colle Epoxy + joints	€	787,00				
F/P d'un poste détente 250 m3/H		2 544 000,00	2 544 000,00	100%	0	0%
F/P d'un poste 630 KVA		4 850 000,00	4 850 000,00	100%	0	0%
Chaudière à vapeur		5 620 375,00	5 620 375,00			0%
Conditionneuse, compresseur d'air, thermo formeuse ..		24 785 895,00	24 785 895,00	100%	0	0%
Groupe électrogène 400 KVA		5 252 100,84	5 252 100,84	100%	0	0%
câblage, fil, gaine ...		2 521 008,40	2 521 008,40	100%	0	0%
Echangeur pompe et tube	31 157,00 €	4 673 550,00	4 673 550,00	100%	0	0%
F/P des panneaux sandwich	7 739 800,00	7 739 800,00		100%	0	0%
Fabrication de groupe d'eau glacé	13 776 500,00	13 776 500,00		100%	0	0%
Centrale de traitement d'air et groupe de production d'eau glacé	400 895,58 €	8 495 000,00	8 495 000,00	100%	0	0%
Total	400 895€	344 379 101,86	147 215 216,24		197 163 885,62	

**Figure n°05 : Structure de financement du projet**



## Chapitre 03: Méthodes d'évaluation des risques des crédits bancaires au sein de la BADR

### 3.5. Évaluation financière

**Tableau n°08 : Evaluation financière du projet**

Paramètre	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6	Année 7
Investissements	344 379 102						
Charges de Fonctionnement	464 784 398	533 385 015	601 870 619	670 011 189	669 551 141	669 184 144	668 172 040
Recettes	583 500 000	680 750 000	778 000 000	875 250 000	875 250 000	875 250 000	875 250 000
Flux financiers	96 159 637	119 365 638	142 664 798	166 243 437	166 616 075	166 913 343	167 733 147
Taux de rentabilité Interne	30%						
Valeur actuelle nette (DA)	758 384 413						
délais de récupération (An)	2 ans et 08 mois						

- Total Montant de d'investissement = 344 379 102 DA.

- Nombre d'emplois = 17

#### 2.5.1. Plan d'amortissement de l'investissement

**Tableau n°09 : Plan d'amortissement de l'investissement**

Désignations des investissements	Montant en DA	Taux	1 <sup>ère</sup> année	2 <sup>ème</sup> année	3 <sup>ème</sup> année	3 <sup>ème</sup> année
Travaux de construction déjà réalisé 61%	125 740 000	61%	8 374 284	8 374 284	8 374 284	8 374 284
Travaux de construction à réaliser	32 170 478	6,66%	2 143 087	2 143 087	2 143 087	2 143 087
Equipements déjà acquis	39 245 408	12.50%	4 905 676	4 905 676	4 905 676	4 905 676
ligne de production de fromage mozzarella	48 000 000	12.50%	6 000 000	6 000 000	6 000 000	6 000 000
Toiture en charpente métallique	7 471 200	6,66%	497 582	497 582	497 582	497 582
Pose de chape en béton, carrelage...	2 263 000	6.66%	150 716	150 716	150 716	150 716
Adoucisseur, duplex, charbon, aqua box...	1 762 000	6,66%	117 349	117 349	117 349	117 349
Carrelage anti acide + colle Epoxy + joints	7 460 787	6,66%	496 888	496 888	496 888	496 888
F/P d'un poste détente 250 m3/H	2 544 000	20,00%	508 800	508 800	508 800	508 800
F/P d'un poste 630 KVA	5 620 375	12.50%	970 000	970 000	970 000	970 000
Chaudière à vapeur	5 252 101	20,00%	702 547	702 547	702 547	702 547
Conditionneuse, compresseur d'air, thermo formeuse ..	2 521 008	12,50%	3 098 237	3 098 237	3 098 237	3 098 237
Groupe électrogène 400	4 673 550	12,50%	1 050 420	1 050 420	1 050 420	1 050 420

## Chapitre 03: Méthodes d'évaluation des risques des crédits bancaires au sein de la BADR

KVA						
câblage, fil, gaine ...	7 739 800	12,50%	315 126	315 126	315 126	315 126
Echangeur pompe et tube	13 776 500	12,50%	584 194	584 194	584 194	584 194
F/P des panneaux sandwich	8 495 000	12,50%	967 475	967 475	967 475	967 475
Fabrication de groupe d'eau glacé	13 776 500	12,50	1 722 063	1 722 063	1 722 063	1 722 063
Centrale de traitement d'air et groupe de production d'eau glacé	8 495 000	12,50	1 061 875	1 061 875	1 061 875	1 061 875
TOTAL	344 379 102		33 666 318	33 666 318	33 666 318	33 666 318

5 <sup>ème</sup> année	6 <sup>ème</sup> année	7 <sup>ème</sup> année	8 <sup>ème</sup> année	9 <sup>ème</sup> année	10 <sup>ème</sup> année
8 374 284	8 374 284	8 374 284	8 374 284	8 374 284	8 374 284
2 143 087	2 143 087	2 143 087	2 143 087	2 143 087	2 143 087
4 905 676	4 905 676	4 905 676	4 905 676	4 905 676	4 905 676
6 000 000	6 000 000	6 000 000			0
497 582	497 582	497 582	497 582	497 582	497 582
150 716	150 716	150 716	150 716	150 716	150 716
117 349	117 349	117 349	117 349	117 349	117 349
496 888	496 888	496 888	496 888	496 888	496 888
508 800	0				
970 000	0				
702 547	702 547	702 547	702 547	702 547	0
3 098 237	3 098 237	3 098 237		0	0
1 050 420	0	0	0	0	0
315 126	315 126	315 126	0	0	0
584 194	584 194	584 194		0	0
967 475	967 475	967 475		0	0
1 722 063	1 722 063	1 722 063		0	0
1 061 875	1 061 875	1 061 875		0	0
33 666 318	33 666 318	33 666 318	33 666 318	33 666 318	33 666 318

### 2.5.2. Calcul des produits et charges d'exploitation

#### a. calcul des produits d'exploitations :

Il s'agit d'un projet tic création d'une unité de production th, mozzarella d'une capacité de 25 000 à 30000 litres/ jour.

Le calcul chiffre d'affaire escompté est calculé connue suit :

- Une capacité de production de 25 000 litres / jour
- Nombre de jours de travail par an : 250 jours.

## Chapitre 03: Méthodes d'évaluation des risques des crédits bancaires au sein de la BADR

- Les prix pratiqués sont la moyenne de ce que qui est constaté sur le marché actuellement.

L'unité va tourner avec une cadence de 60% à partir de la première année avec une augmentation de production de 10% chaque année avec un minimum de 90% à partir de la quatrième année).

### b. Chiffre d'affaire

**Tableau n° 10 : Evaluation de chiffres d'affaire**

Catégories	Proportion de production kg/j	Capacité de production kg/j	Nombre de journée/année	Prix de vente dinar/sachet	chiffre d'affaire annuel
Sachet de 250 Grm	<b>60%</b>	1 500	250	400	600 000 000
Sachet de 250 Grm	<b>30%</b>	750	250	760	285 000 000
Sachet de 250 Grm	<b>10%</b>	250	250	1 400	87 500 000
<b>TOTAL</b>	<b>100%</b>	2 500			972 500 000

Désignations	Première année	Deuxième année	Troisième année	À partir la Quatrième année
Taux	60%	70%	80%	90%
Chiffre d'affaire annuel	583 500 000	680 750 000	778 000 000	875 250 000

### c. Calcul des charges d'exploitations :

Les frais liés à ce type d'unité peuvent varier en fonction de nombreux facteurs, tels que la taille de l'unité, les types d'équipements utilisés, les matières premières utilisées, les coûts de main-d'œuvre, les coûts de transport, etc. Cependant, certains des coûts les plus couramment incluent ce qui suit :

#### Les consommations

- La mozzarella est produite essentiellement à partir du lait de vache, ce dernier compose la quasi-totalité de la matière première avec quelques additifs. Les prix pratiqués sont la moyenne de ce que nous avons constaté sur le marché actuellement.

## Chapitre 03: Méthodes d'évaluation des risques des crédits bancaires au sein de la BADR

### 2.3.1. Les bilans financiers :

**Tableau n° 11 : Actifs du bilan**

Actif	2019	%	2020	%	2021	%
<b>Actif immobilisé</b>	<b>382 719</b>	<b>72</b>	<b>437 797</b>	<b>44</b>	<b>559 718</b>	<b>49</b>
Immobilisations nettes	230 447		281 162		488 638	
Autres immobilisations	152 272		156 635		71 080	
<b>Actif circulant</b>	<b>146 639</b>	<b>28</b>	<b>554 170</b>	<b>56</b>	<b>575 353</b>	<b>51</b>
Valeurs d'exploitation	30 039		196 778		197 574	
Valeurs réalisables	88 428		162 790		201 495	
Valeurs disponibles	28 172		194 603		176 285	
<b>Total Actif</b>	<b>529 358</b>	<b>100</b>	<b>991 967</b>	<b>100</b>	<b>1 135 071</b>	<b>100</b>

**Tableau n°12 : Passif du bilan**

Passif	2019	%	2020	%	2021	%
<b>Capitaux permanents</b>	<b>367 462</b>	<b>69</b>	<b>429 125</b>	<b>43</b>	<b>606 593</b>	<b>53</b>
Fonds propres	56 241		159 241		256 221	
DMLT	311 222		269 884		350 372	
<b>DCT</b>	<b>161 895</b>	<b>31</b>	<b>562 841</b>	<b>57</b>	<b>528 478</b>	<b>47</b>
Dettes d'exploitation	134 970		474 234		528 463	
Dettes H E	0		0		0	
Dettes financière à CT	26 925		88 607		15	
<b>Total Passif</b>	<b>529 358</b>	<b>100</b>	<b>991 967</b>	<b>100</b>	<b>1 135 071</b>	<b>100</b>

**Tableau des comptes de résultats**

Pour l'établissement du compte (l'exploitation prévisionnel, il est nécessaire de calculer des amortissements.

## Chapitre 03: Méthodes d'évaluation des risques des crédits bancaires au sein de la BADR

Le compte d'exploitation prévisionnel sur une période de 10 ans (durée d'amortissement des emprunts est établi en fonction :

- Des recettes définies plus haut et qui suivent l'évolution de la production ;
- Des dépenses d'exploitation déjà déterminées, suivant l'évolution des taux de fréquentation des unités de détente et divertissement ;
- Des frais financiers ainsi que calculés plus haut ;
- Des amortissements ;
- Des impôts et taxes qui comprennent la TAP (2 % du chiffre d'affaires) ;
- L'impôt sur les bénéfices est de 19% du résultat brute ...

Les calculs sont détaillés sur le tableau suivant

**Tableau n° 13 : Comptes de résultats**

Rubriques	1 <sup>ère</sup> année	2 <sup>ème</sup> année	3 <sup>ème</sup> année	4 <sup>ème</sup> année
Chiffre d'affaire	583 500 000,00	680 750 000,00	778 000 000,00	875 250 000,00
Consommations	320 850 000,00	374 325 000,00	427 800 000,00	481 275 000,00
Services	17 505 000,00	20 422 500,00	23 340 000,001	26 257 500,00
Valeur ajoutée	245 145 000,00	286 002 500,00	326 860 000,00	17 505 000,00
Frais de personnel	15 834 000,00	15 834 000,00	15 834 000,00	15 834 000,00
TAP	11 670 000,00	13 615 000,00	15 560 000,00	17 505 000,00
Frais d'assurance	3 228 700,00	3 766 816,67	4 304 933,33	1 4 843 050,00
Frais divers	58 350 000,00	68 075 000,00	77 800 000,001	87 525 000,00
E.B.E	1156 062 300,00	184 711 683,33	213 361 066,67	242 010 450,00
Charges financières	3 680 380,41	3 680 380,41	3 565 368,52	3 105 320,97
Amortissement	33 666 318,14	33 666 318,14	33 666 318,14	33 666 318,14
R.B.E	118 715 601,45	147 364 984,79	176 129 380,011	205 238 810,89
IBS	1 22 555 964,28	27 999 347,11	33 464 582,201	38 995 374,07
R.N.E	96 159 637,18	119 365 637,68	142 664 797,81	166 243 436,82
C.A.F	429 825 955,32	153 031 955,82	176 331 115,95	199 909 754,96

**Tableau n° 14: Compte de résultats prévisionnels sur les dix d'exploitation**

Rubriques	2022	2021
Vente de produits annexes	50 535 997,59	51 775 372,13
Variation de stock et produits finis en cours	- 2 139 950,00	-942 540,33
Production immobilisée	189 746	460 958
Subvention d'exploitation	65 107	99 270
<b>I- Production de l'exercice</b>	<b>78 495 037,59</b>	<b>80 832 731,82</b>

## Chapitre 03: Méthodes d'évaluation des risques des crédits bancaires au sein de la BADR

Achats consommés	-52 520 109,25	-55 715 294,23
Services extérieurs et autres consommations	-971 851,65	-867 747,
<b>II-Consommation de l'exercice</b>	<b>-53 491 970,91</b>	<b>-56 584 041,24</b>
<b>III-Valeur ajoutée d'exploitation (I-II)</b>	<b>25 004 056,75</b>	<b>24 248 590,58</b>
charges de personnel	-12 504 005,74	-11 552 154,85
Impôts et taxes et versements assimilés	-215 871,91	559 712,17
<b>IV-Excédent Brut d'Exploitation</b>	<b>12 284 189,13</b>	<b>11 826 823,55</b>
Autres produits opérationnels	1 113 157,74	1 026 585,69
Autres charges opérationnelles	-6 803,48	-2 558 544,42
Dotation aux amortissements et provisions et pertes de valeurs	-2 552 351,81	-1 939 790,82
Reprise sur perte de valeur et provisions	16 338	66 288
<b>V-Résultat opérationnel</b>	<b>10 838 191,58</b>	<b>8 355 974,01</b>
+ Produit financiers		
- Frais financiers	-272 810,03	
<b>VI-Résultat financier</b>	<b>272 810,03</b>	<b>54 261</b>
<b>VII-Résultat ordinaire avant impôt (V+VI)</b>	<b>10 565 381,55</b>	<b>8 355 974,01</b>
Impôt exigible sur résultats ordinaires	-1 780 506,00	-1 932 456,00
Impôt différé (variations) sur résultats ordinaires		
Total des produits des activités ordinaires	79 609 195,43	81 859 317 ,51
Total des charges des activités ordinaires	-70 824 319,88	-75 435 809,50
<b>VIII-Résultat net des activités ordinaires</b>	<b>8 784 875,55</b>	<b>6 423 508,01</b>
Eléments extraordinaires (produits) (à préciser)		
Eléments extraordinaires (charges) (à préciser)		
<b>XI-Résultat ordinaire</b>		
<b>X-Résultat net de l'exercice</b>	<b>8 784 875,55</b>	<b>6 423 508,01</b>

## Chapitre 03: Méthodes d'évaluation des risques des crédits bancaires au sein de la BADR

### 2.5.3. Evolution du résultat net du projet

Figure n° 6: Evolution du résultat net du projet



Source : données de la banque BADR, 2024.

L'étude prévoit une rentabilité incontestable du projet. Le promoteur disposera d'une capacité suffisante pour faire face à toutes les charges et dépenses et pourra honorer ses engagements par l'accumulation des cash flows générés par l'activité.

### 2.6. Indicateurs de rentabilité :

Les éléments suivants sont calculés afin de déterminer la rentabilité financière du projet

- Le cash-flow brut, net et cumulé avec le taux d'intérêt pondéré payé par le promoteur ;
- Le taux de rentabilité interne TRI ;
- Le délai de récupération de l'emprunt ;
- Le délai de récupération des investissements ;
- Le taux de rendement simple des capitaux engagés.

#### 2.6.1. Flux nets de trésorerie (cash-flow)

Les flux de trésorerie sont dressés dans le tableau suivant

## Chapitre 03: Méthodes d'évaluation des risques des crédits bancaires au sein de la BADR

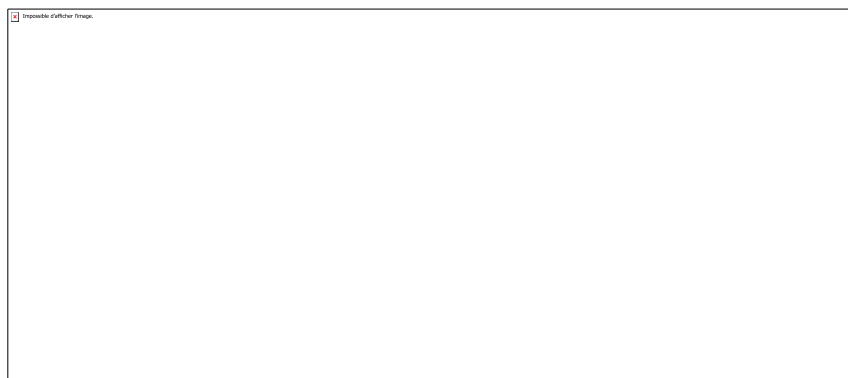
**Tableau n°15 : Flux de trésorerie**

Désignation	1 <sup>ère</sup> année	2 <sup>ème</sup> année	3 <sup>ème</sup> année	4 <sup>ème</sup> année	5 <sup>ème</sup> année
Résultats nets	96 159 637	119 365 638	142 664 798	166 243 437	166 616 300
Amortissement	33 666 318 33	666 318 33	666 318 33	666 318	33 666 330
F.N.B	129 825 955	153 031 956	176 331 116	199 909 755	200 282 331
F.N.T	129 825 955	199 909 755	176 331 116	199 909 755	200 282 331
Remboursement du crédit			18 401 902	18 401 902	18 401 9 00
Report de trésorerie	129 825 955	153 031 956	157 929 214	181 507 853	181 880 429

6 <sup>ème</sup> année	7 <sup>ème</sup> année	8 <sup>ème</sup> année	9 <sup>ème</sup> année	10 <sup>ème</sup> année
166 913 343	167 733 147	184 232 278	185 052 082	185 871 887
31 137 098	31 137 098	11 779 906	11 779 906	11 779 906
198 050 441	198 870 245	196 012 184	196 831 988	197 651 793
198 050 441	198 870 245	196 012 184	196 831 988	197 651 793
18 401 902	18 401 902	18 401 902	18 401 902	18 401 902
179 648 539	180 468 343	177 610 282	178 430 086	179 249 891

Ce tableau laisse apparaître un niveau de disponibilité financière assez important et ce, dès la première année. Ces disponibilités sont croissantes et le promoteur peut aisément rembourser ses dettes et réinvestir.

**Figure n°07 : Le rapport de trésorerie**



## Chapitre 03: Méthodes d'évaluation des risques des crédits bancaires au sein de la BADR

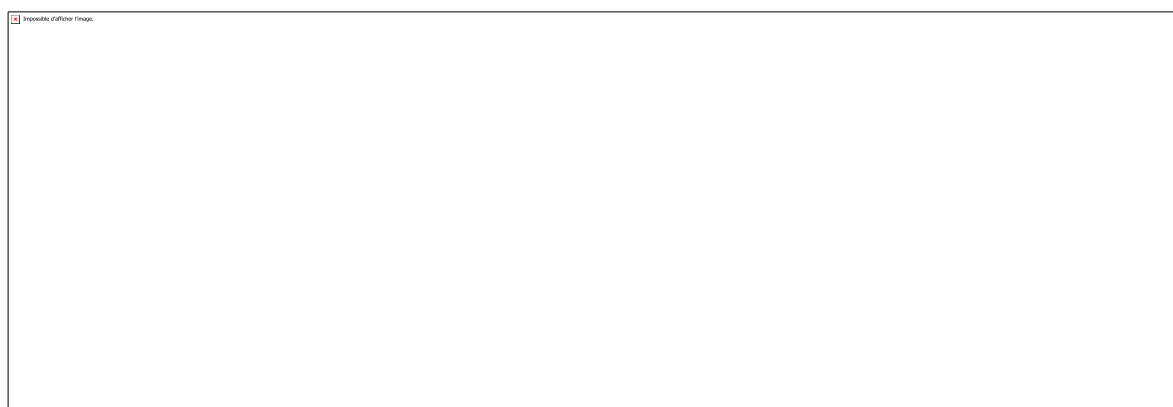
### 2.6.2. Calcul et appréciation des critères de rentabilité

**Tableau n° 16 : Calcul des critères de rentabilité**

	Année -1	1 <sup>ère</sup> année	2 <sup>ème</sup> année	3 <sup>ème</sup> année	4 <sup>ème</sup> année
FNT non actualisés	-344 379 1021	129 825,955	153 031 956	176 331 116	-199 909 755
Coefficient d'actualisation	1	0,909	0,826	0,751	0,683
FNTA	-344 379 102	118 011 793	126 404 396	132 424 668	136 538 363
FNTA cumulés	-344 379 102	-226 367 308	-99 962 913	32 461 755	169 000 118

5 <sup>ème</sup> année	6 <sup>ème</sup> année	7 <sup>ème</sup> année	8 <sup>ème</sup> année	9 <sup>ème</sup> année	10 <sup>ème</sup> année
200 282 393	198 050 441	198 870 245	196 012 184	196 831 988	197 651 793
0,621	0,564	0,513	0,467	0,424	0,386
124 375 366	111 700 449	102 020 436	91 537 690	83 456 763	76 293 592
293 375 484	405 075 933	507 096 368	598 634 058	682 090 821	7584 413

**Figure n° 08 : Récupération de l'investissement**



- L'Investissement sera récupéré à partir de la 3<sup>ème</sup> année d'exploitation.
- La valeur actuelle nette (VAN) : Selon le tableau ci-dessus, la VAN = 758 384 413 DA. La rentabilité du projet devient intéressante à partir de la troisième année d'exploitation.
- Taux de rendement interne (TRI) : Il est de 30%, ce qui veut dire supérieur au taux exigé.

## Chapitre 03: Méthodes d'évaluation des risques des crédits bancaires au sein de la BADR

• L'indice de profitabilité (IP) :  $IF = 1 + VAN / \text{Investissement actualisé} = 3.20$ . Le projet est rentable comme le prouve l'IP, pour chaque dinar investi, le promoteur gagne 2.20 DA.

### 2.6. Décision du banquier:

Le marché dans le domaine que compte investir le promoteur est caractérisé par une offre largement en dessous de la demande et cette tendance persistera pendant de longues années étant donné l'accroissement de la demande due à l'accroissement conjugué de la population et des retards accumulés au niveau des infrastructures nationales.

Les autorités ont adopté un plan quinquennal ambitieux pour le développement de ces secteurs, accompagné par des mesures de soutien aux promoteurs. Et après avoir étudié la situation financière et la rentabilité du projet, la commission bancaire a décidé d'octroyer un crédit bancaire pour financer le projet.

**Deuxième cas :** Dans ce cas nous allons exposer brièvement un cas d'une demande d'octroi de crédit bancaire rejeté par la banque

Étude d'une demande de crédit pour un crédit RFIG<sup>74</sup> d'un montant de DA 7 194 000,00 pour l'acquisition de 22 000 KG d'ails.

- Le montant de l'investissement à financer s'élève à 7 194 000,00DA ;
- le financement est estimé à 100% en TTC du total du projet.

**Tableau n° 17: Montant du projet 2**

Désignation	Quantité	Prix	Montant
Ails	22 000Kg	300,03	1 968 750DA
Montant de l'investissement			7 194 000,00 DA
		<b>Total</b>	<b>7 194 000,00 DA</b>

<sup>74</sup> Le crédit RFIG FÉDÉRATIF est un crédit d'exploitation accordé, totalement bonifié par l'état, destiné au financement des entreprises économiques organisées en sociétés commerciales ou en coopératives, et activant dans les filières de transformation, de stockage et/ou de valorisation des produits agricoles.

## **Chapitre 03: Méthodes d'évaluation des risques des crédits bancaires au sein de la BADR**

---

### **- Structure de financement**

Deux hypothèses sont émises :

#### **Hypothèses 01 :**

A hauteur de 90% du coût total de l'investissement, la structure de financement est comme suit :

- **Crédit bancaire** : DA 6 474 600,00 (90%).
- **Autofinancement** : DA 719 400,00 (10%).

**Tableau n° 18: 1<sup>ère</sup> structure de financement**

Désignation	Montant	Taux
Crédit bancaire	6 474 600,00 DA	90%
Apport personnel	719 400,00 DA	10%
Montant de l'investissement	7 194 000,00 DA	100%

#### **Hypothèses 02 :**

A hauteur de 80% du coût total de financement, la structure de financement est comme suit :

- **Crédit bancaire** : 5 755 200,00 DA.
- **Auto financement** : 1 438 800,00 DA

**Tableau n°19 : 2<sup>ème</sup> structure de financement**

Désignation	Montant	Taux
Crédit bancaire	5 755 200,00 DA	80%
Apport personnel	1 438 800,00 DA	20%
Montant de l'investissement	7 194 000,00 DA	100%

### **Garanties émises par le promoteur :**

En guise de garantie, le promoteur: propose le nantissement des deux chambres froides (acquise dans le cadre du dispositif ANSEJ) estimé par ce dernier à DA 7 200 000,00. le client ne dispose pas de la main levée sur cette garantie détenue par le CPPA.

### **Situation de la trésorerie**

## **Chapitre 03: Méthodes d'évaluation des risques des crédits bancaires au sein de la BADR**

---

Suivant le plan de trésorerie présenté par le client, celui-ci connaîtra un pic en besoin durant le premier trimestre de l'exercice estimé à DA 7 344 000,00. Il est constitué essentiellement de l'achat d'ails. Ce qui rend sa situation financière douteuse .

### **Décision de la banque :**

Après l'étude minutieuse de cette demande d'octroi de crédit, le banquier a constaté une pénurie de la trésorerie qui peut être causé par un manque de fond de roulement, un élément qui peut freiner l'activité de ce promoteur, ainsi sa croissance et sa rentabilité ce qui le rend dans l'incapacité de remboursement de son crédit.

## **Chapitre 03: Méthodes d'évaluation des risques des crédits bancaires au sein de la BADR**

---

### **Conclusion**

Le crédit est une opération délicate, que le banquier doit soigneusement étudier au préalable avant son octroi, car il faut qu'il s'assure d'une adéquation entre profit à réaliser et le besoin du client, c'est-à-dire, comment avoir une sécurité pour les fonds accordés, en même temps qu'une rentabilité à réaliser.

Pour conclure ce chapitre il faut dire que l'étude des projets d'investissements implique des compétences techniques et stratégiques. Leurs évaluations s'inscrivent dans une démarche stratégique de l'entreprise. Néanmoins un investissement ne peut être réalisé que s'il présente un intérêt certain pour l'entreprise en terme de profit et de rentabilité.

# **Conclusion générale**

## Conclusion générale

---

L'évaluation des risques est le facteur déterminant de toute prise de décision. Elle est bien trop souvent intuitive dans nos actions de tous les jours, mais gagnerait à être formalisée dans le cadre de tout projet qui comporte une dimension financière. Donc le risque apparaît comme l'un des défis actuels des dirigeants pour le définir, le mesurer et le gérer pour améliorer la performance.

Dans ce cas, c'est le service crédit se charge de l'étude et de l'analyse des demandes de crédits sollicités par sa clientèle en vue d'arriver à une décision d'acceptation ou de refus. De ce fait, l'organisation de ce service ainsi que la compétence et l'objectivité du banquier jouent un rôle incontestable dans la prise de décision qui convient à chaque demande de crédit.

L'étude d'un dossier de crédit nécessite la connaissance de certains éléments liés à l'entreprise qui sollicite l'emprunt. Ces derniers devront figurer dans un dossier de crédit constitué préalablement et qui servira de base à l'étude de la demande afin de permettre de prendre une décision sur la nature des risques à supporter.

Notre recherche s'est portée sur le financement des entreprises et des particuliers. Ainsi que les modalités d'examen des différentes demandes de crédits, les risques qu'encourt le banquier dans toutes opérations de crédit et la gestion de ceux-ci tout au long de notre travail de recherche nous avons essayé de voir comment s'effectue une opération d'octroi d'un crédit d'investissement au sein de la BADR.

Nous avons consacré à l'étude de cas pratique dans l'objectif de mise en valeur des éléments théoriques développés dans l'étude.

A la fin de notre étude pratique, nous avons conclu l'entreprise sujet d'étude est une entreprise est en bonne santé financière. Les résultats laisse apparaître un niveau de disponibilité financière assez important et ce, dès la première année. Ces disponibilités sont croissantes et le promoteur peut aisément rembourser ses dettes et réinvestir.

Il faut ajouter que cette entreprise a honoré ces échéances échues pour le moment

Enfin, l'analyse des éléments essentiels de cette entreprise, nous a guidé à formuler un avis favorable l'octroi de crédit.

En guise de conclusion, nous pouvons dire que cette étude était utile pour nous, soit sur le plan pédagogique, car elle nous a servi d'atout pour notre suite en master à travers les

## Conclusion générale

---

connaissance que nous avons pu acquérir, ainsi c'est une occasion pour nous de s'approcher du monde professionnel.

Comme on l'a suivi durant notre stage pratique, Toute demande de crédit d'investissement doit être appuyée sur un dossier de crédit. Ce dossier doit fournir un certain nombre d'éléments d'information qui constitueront la matière première d'une étude que le banquier est amené à effectuer avant de se prononcer sur l'octroi ou non du crédit sollicité.

Cette étude se réalise en plusieurs stades. L'identification du client et de l'environnement est préalable à l'appréciation de la relation banque client. Vient alors le diagnostic économique et financier de l'entreprise qui constitue le parachèvement de l'étude du dossier.

L'étude doit permettre au banquier de connaître parfaitement son client sur tous les plans. Elle lui permet en outre d'évaluer ses performances et de déceler ses forces et ses faiblesses.

D'après le stage effectué au sein de la banque, l'analyse financière du projet, nous avons permis de nous rendre compte des difficultés liées à l'exploitation des ressources et des conséquences de cette dernière sur son niveau de solvabilité et de liquidité.

# **Bibliographie**

## Bibliographie

---

### Ouvrages

1. A Luc B-R. : « Principe de technique bancaire » ; 25<sup>ème</sup> édition ; Dunod ; Paris ; 2008.
2. Bessis J., (1995). Gestion des risques et gestion actif-passif des banques »ED Dallos, Paris
3. Bessis. J., (1995), « Gestion des risques et gestion actif-passif des banques », Ed. Dalloz, Paris
4. BLAISE, Jean Bernard. (2009). Droit des affaires. 5<sup>ème</sup> éd. Paris : Edition Extenso.
5. BOUSQUET Jean, (1997). L'entreprise et les banques, Collection droit et gestion, Paris.
6. BOUYACOUB Farouk., (2000). L'entreprise et le financement bancaire, ed Casbah, Alger.
7. CAPAL. V et GARNIER. O., (1994). « Dictionnaire d'économie et de science sociale», Hâtier, Paris.
8. CAVALDA, Christian., STOUFFLET, Jean., (2008). Droit bancaire. 7<sup>ème</sup> éd. France: Edition Pitec.
9. CHOINRL Alain ,. (2002). le système bancaire et financiers, approche françaises et européenne », édition revue banque.
10. DOV OGIEN, (2018). Gestion financière de l'entreprise, 4<sup>ème</sup> édition, Dunod, 2018.
11. Farouk Bouyakoub, « l'entreprise et le financement bancaire .
12. GAUDIN Michel., (1996). le crédit aux particuliers, édition SEFI, Québec.
13. GOBIN. G., Les guéretions bancaires et leur fondements économiques..
14. HADJSADOUK, Tahar., (2007). Les risqué de l'entreprise et de la banque. Edition Dahleb, Alger.
15. Jeanne GOBAT, Le rôle des banques. Rapprocher épargnants et emprunteurs contribue au bon fonctionnement des économies, revue Finances & Développement ? Mars 2012, p 38.
16. KSOURI. I., (2014). Les opérations du commerce international , Edition BERTI, Alger,.
17. LAJOY, Christophe. (2007). Droit des marchés publics. Edition Berti, Alger.
18. Laure S. : « Droit commerciale et droit du crédit » ; 3<sup>ème</sup> édition ; Dunod ; Paris ; 2005 ; P.77 et 78

## Bibliographie

---

19. LOBEZ Frédéric., (1997). Banques et marchés du crédit, éditions Presse Universitaire de France, Paris.
20. MANSOURI Mansour., (2005). Système et pratiques bancaires en Algérie, Edition Houma : Alger.
21. MOSCHETTO Bruno, PLAGNOLE André, GARSUAULT Philippe., (1976). Les activités bancaires internationales », que sais-je, édition PUF, Paris.
22. NEITONE. A, CARONA. A, DOLLO. C, DRAI. A., (2007). Dictionnaire des sciences économiques » éd : Armand Colin, Paris.
23. NEVEU, Andri. Financer l'agriculture : quels systèmes bancaires pour quelles agricultures ? Vanves : Edition
24. Petit-Duttalis G : « Le risque du crédit bancaire » ; Edition Dunod ; 1999 ;P.20
25. RIVES LONGE Jean Louis, et RAYNAUD Monique Contamine., (1990). Droit bancaire. 5<sup>ème</sup> édition Dalloz, Paris.
26. Sylvie DE COUSSERGUES, Gautier BOURDEAUX, Thomas PERAN, « Le secteur bancaire français », dans Gestion de la banque, 2017.
27. Van Greuning. H, Brajovic Bratanovic. S, traduction de de Marc Rozenbaum., (2004). L'analyse et la gestion du risque bancaire. Un cadre de référence pour l'évaluation de la gouvernance d'entreprise et du risque financier, 1<sup>ère</sup> édition, ESKA, Paris, p4.
28. YVES Bernard et COLI Jean-Claude., (1996). Dictionnaire économique et financier, Seuil, Paris, 1996.

### Revue et magazines

29. BERNARD V. et Colli J.C., Les crédits bancaires aux entreprises, Revue bancaire, P.43.
30. Support pédagogique (rôle des banques), société interbancaire de formation (SIBF), 1<sup>ère</sup> année, 2008.
31. ROUYER Gérard, CHOINEL Alain., (1999).La banque et l'entreprise. Techniques actuelles de financement, édition Revue Banque : Broché, Paris.
- 32.

### Thèses et mémoires

1. BOUYACOUB Brahim, La politique monétaire et la croissance économique (cas de l'Algérie), thèse pour l'obtention du diplôme de Doctorat « L.M.D » En Sciences

## Bibliographie

---

Economiques, Université d'Oran 2 Faculté des Sciences Economiques, Commerciales et des Sciences de Gestion, 2017/2018, p 47.

2. BOUKROUSS, Djamila. Les circuits du financement des pme en Algérie. Mémoire de magistère en sciences économiques, économie internationale, université d'Oran, 2007.

3.

### Textes et lois règlementaire

1. Code civil. Algérien.

2. Code de commerce algérien

3. Loi no 88-06 du 12 janvier 1988 modifiant et complétant la loi no 86-12 du 19 août 1986 relative au régime des banques et du crédit, Journal officiel, 1988-01-13, n° 2.

4. L'article 111 de la loi N° 90-10 du 14/04/1990 relative à la monnaie et au crédit.

5. loi n° 90-11 du 27 Avril 1990 relative aux relations de travail.

6. La loi 90/10 relative à la monnaie et au crédit.

7. L'ordonnance 96-09 du 01/01/1996 relative au crédit-bail

8. Loi 02-11 du 24 décembre 2002 portant la loi du finance pour 2003. Journal officiel n°86, 25/12/ 2002.

9. Loi 02-11 du 24 décembre 2002 portant la loi du finance pour 2003. Journal officiel n°86, 25/12/ 2002.

10. l'ordonnance N° 03-11 du 26 août 2003 relative à la monnaie et au crédit.

11. Décret exécutif n°13-378 du 9 novembre 2013 fixant les conditions et modalités relatives à l'information du consommateur Journal Officiel de la République Algérienne N°24 du 13 mai 2015.

# **Table des matières**

# table des matières

---

Remerciements	
Dédicaces	
Liste des abréviations .....	4
Liste des figures .....	5
Liste des tableaux .....	6
Introduction générale.....	1
<b>Chapitre 01 : Généralités sur la banque et les crédits bancaires .....</b>	<b>5</b>
Introduction: .....	6
Section 01 : définition et fonction de la banque .....	7
1.1. Définition de la banque .....	7
1.2. Les missions de la banque .....	8
1.3. Les fonctions de la banque .....	8
1.3.1. La collecte des ressources.....	8
1.3.2. La distribution des crédits.....	9
1.3.3. Les opérations financières .....	10
1.3.4. Les opérations de trésorerie .....	10
1.4. L'organisation de la profession bancaire.....	12
1.4.1 La banque commerciale .....	12
1.4.2 La banque d'investissement.....	12
1.4.3 Les organismes spécialisés .....	13
1.4.4 La banque centrale.....	13
Section 02 : Généralités sur les crédits bancaires.....	14
2.1. Définition du crédit .....	14
Le crédit bancaire : .....	14
2.1.2. Définition économique .....	15
2.2. Le Rôle de crédit .....	15
2.3. Les types de crédit bancaires.....	16
2.3.1. Les crédits d'investissement.....	16
2.3.1.1. Les crédits à moyen terme .....	16
2.3.1.2. Les crédits à long terme .....	17
2.3.1.3. Le crédit-bail ou leasing.....	18
2.3.3. Crédit au financement du commerce extérieur .....	28
2.3.4. Les crédits immobiliers .....	31
1.1.1. Définition du crédit immobilier .....	31

# table des matières

---

2.4. Caractéristiques du crédit bancaire.....	32
2.4.1. La confiance.....	32
2.4.2. Le temps .....	32
2.4.3. La rémunération.....	33
2.4.4. Le risque .....	33
Conclusion.....	34
<b>Chapitre 02 : Evaluation et gestion des risques de crédits bancaires.....</b>	<b>35</b>
Section 01 : Les Risques bancaires .....	37
1.1. Définition du risque crédit.....	37
1.2. Typologie des risques bancaires.....	37
1.2.1. Le risque de non remboursement.....	37
1.2.2. Le risque de .....	38
1.2.3. Le risque du taux d'intérêt.....	38
1.2.4. Le risque de liquidité .....	39
1.2.5. Le risque de change .....	39
1.2.6. Le risque de marché.....	40
1.2.7. Le risque d'immobilisation.....	40
1.2.8. Le risque politique ourisque pays .....	41
1.3. Catégorisation des risques bancaires .....	42
1.3.1. Les risques opérationnels.....	42
1.3.2. Les risques d'exploitation.....	43
1.3.3. Les risques accidentels .....	43
Section 02 : Les garanties et gestion de risque bancaire .....	44
2.1. Définition des garanties bancaires.....	44
2.2. Typologies des garanties bancaires .....	44
2.2.1. Les garanties réelles.....	44
2.1.1. L'hypothèque.....	45
2.1.2. Les nantissements .....	47
2.1.3. Les privilèges.....	48
2.2. Les garanties personnelles.....	49
2.2.1. Le cautionnement.....	49
2.2.2. L'aval.....	50
2.3. Les Garanties complémentaires.....	51

# table des matières

---

2.4. Le respect des règles prudentielles .....	51
Conclusion.....	52
<b>Chapitre 03 : Méthodes d'évaluation des risques des crédits bancaires au sein de la BADR.....</b>	<b>53</b>
Introduction .....	54
Section 1: Présentation de la Banque de l'Agriculture et du Développement Rural (BADR). 54	
1.1. Historique de la BADR .....	54
1.2. Les missions et objectifs de la BADR.....	56
1.2.2. Les objectifs de la BADR .....	56
1.3. L'attribution de la BADR.....	56
Section 02 : Présentation de l'agence BADR (580) .....	58
1.1. Organigramme de l'agence BADR .....	58
1.2. Présentation et organisation du service crédit .....	59
1.2.1. Les relations du service crédit .....	59
Section 02 : Montage et étude d'un dossier de crédit d'investissement.....	60
2.1. Constitution du dossier.....	61
2.2. L'évaluation de la situation financière .....	62
2.2.1. Analyse de la viabilité.....	62
2.2.2. L'analyse commerciale .....	62
2.2.2.1. Le produit .....	62
2.2.2.2. Le prix .....	63
2.2.2.3. La distribution .....	63
2.2.2.4. La promotion .....	64
2.2.3. L'analyse du marché .....	64
2.2.4. L'analyse technique .....	64
2.2.4.1. Le processus de production .....	65
2.2.4.3. Les besoins de l'entreprise : .....	65
2.2.4.4. La localisation de l'unité de production.....	66
2.2.4.5. Le délai de réalisation.....	66
2.3. L'analyse des coûts.....	66
2.4. Analyse de la rentabilité .....	67
2.4.1. L'analyse de la rentabilité avant financement du projet .....	67
2.4.2. La durée de vie de l'investissement et le niveau de production .....	67
2.4.2.1. La phase d'investissement : .....	68

## table des matières

---

2.4.2.2.	La phase de montée en cadence : .....	68
2.4.2.3.	La phase du régime de croisière .....	68
2.4.2.4.	La phase finale : .....	68
2.4.3.	La détermination des flux de trésorerie.....	69
2.4.3.1.	Les dépenses d'investissements .....	69
2.4.3.2.	Echéancier d'amortissement : .....	70
Section 03 : Analyse financière d'un crédit pour l'entreprise.....		70
3.1.	Présentation de la société .....	70
3.1.3.	Présentation des produits prévus .....	71
3.2.	Impact du projet .....	71
3.3.	Structure d'investissement et coût du projet .....	71
3.3.1.	Structure d'investissement.....	71
3.3.2.	Planning de réalisation.....	72
3.3.3.	Effectif du personnel.....	73
3.4.	Structure de financement.....	75
3.5.	Évaluation financière.....	77
2.5.1.	Plan d'amortissement de l'investissement.....	77
2.5.2.	Calcul des produits et charges d'exploitation .....	78
2.3.1.	Les bilans financiers .....	80
2.6.	Indicateurs de rentabilité .....	83
2.6.1.	Flux nets de trésorerie (cash-flow) .....	83
2.6.2.	Calcul et appréciation des critères de rentabilité .....	85
2.6.	Décision du banquier.....	86
Conclusion.....		89
Conclusion générale .....		90
Bibliographie .....		90
Table des matières .....		90

## table des matières

---

## **Résumé**

Le risque est inhérent à toute activité humaine, notamment lorsqu'on fait des affaires. Dans les métiers de la banque, le risque est un élément que l'on vit au quotidien. En effet, l'activité principale de la banque étant de distribuer du crédit, le risque de non remboursement est omniprésent. Se trouvant au cœur de l'activité bancaire, il constitue l'un de ses enjeux majeurs.

**Mot clé : Banque – risque de crédit- garanties bancaires**

## **Summary**

Risk is inherent in all human activity, especially when doing business. In banking professions, risk is an element that we experience on a daily basis. Indeed, the main activity of the bank being to distribute credit, the risk of non-reimbursement is omnipresent. Being at the heart of banking activity, it constitutes one of its major challenges.

**Keyword:** Bank – credit risk – bank guarantees